

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



12

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Décembre 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

Lumière dans la nuit...

Nous allons passer quelques beaux jours de joie et de bonheur dans la lumière de Noël.

Lumière physique : illumination des rues et des magasins, sans oublier les sapins de Noël...

Lumière morale : dans la chaleur de la famille et la lumière de la foi. « Sur ceux qui habitaient à l'ombre de la mort, une lumière a resplendi. (Isaïe, 9) »

« Il nous faudrait réaliser, écrivait Charles Péguy, que Noël est l'histoire la plus belle, la plus extraordinaire qui soit, la plus grande histoire de la Terre, et aussi la plus grande histoire des cieux, la seule histoire intéressante qui soit jamais arrivée... »

Et pourtant : Noël 1975 : n'est-ce pas une ironie ? n'est-ce pas décevant ? Noël : paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ? — Sans blague ! dirait notre cher Grock avec son accent inimitable. Lisez les journaux, regardez la télévision, écoutez la radio : partout des conflits, des affrontements, des bombes, des détournements d'avions, des attentats, des grèves, des manif., des enlèvements d'enfants... cette suprême lâcheté ! Au moment où s'apaisent des régions qui ont longtemps inquiété le monde, le

feu couve ou s'allume ailleurs, sans parler des difficultés économiques : problèmes de production et de récession, problèmes financiers et budgétaires, le chômage... avec un peu d'imagination n'est-ce pas un nouveau et pas très gai chapitre des célèbres Lamentations du prophète Jérémie ?

Que faut-il penser ?

Il faut éviter la tentation du découragement : on ne sait plus que faire, on ne peut plus rien faire, on est perdu.

Un homme, un citoyen, à plus forte raison un chrétien, doit toujours espérer — « Nous avons perdu une bataille, mais nous

pouvons encore gagner la guerre », disait à la radio le 18 juin 1940, quelqu'un qui n'est pas encore oublié.

Pensez à la situation de la Suisse pendant le dernier conflit mondial, spécialement de 1940 à 1945 : très inconfortable. Un des derniers historiens vaudois du Général Guisan a résumé la situation en quelques mots brefs et qui disent tout : « Jamais Goliath n'avait été si grand et David si petit ». Et pourtant, grâce à l'énergie des autorités civiles et militaires, au sacrifice des mobilisés, à la collaboration de toute la population, l'orage s'est dissipé et notre pays a tenu.

BONNE
et
HEUREUSE ANNÉE

aux collaborateurs, lecteurs et amis
de notre journal.

A tous, nos souhaits les plus sincères
de bonheur et de prospérité pour 1976.

La rédaction du « MESSAGER RAIFFEISEN »

Notre confiance est basée sur des motifs humains et naturels, mais surtout sur la valeur impérissable de l'Evangile éternel et toujours actuel.

On parle beaucoup de changer les institutions, les structures : les formes de production et de distribution de la richesse : le droit de travailler, et aussi de ne pas travailler (le droit de grève!)... Tout cela est utile et nécessaire, mais ce n'est pas l'essentiel.

D'où viennent toutes les difficultés ? de l'intérêt particulier, de la violence, de l'abus de la force, des passions déchaînées, de la haine des autres, fruit de l'amour exclusif de soi. Le monde est divisé en deux grandes catégories : les « plumeurs » et les « plumés ».

Or, l'Evangile a des réponses magnifiques et définitives à tous ces problèmes actuels... Mettons de l'ordre dans nos cœurs, « ce cœur humain si grand et si misérable », comme l'écrivait Blaise Pascal et le monde ira beaucoup mieux.

Méditez les Commandements, le Décalogue, lisez les Béatitudes, contemplez les paraboles, étudiez la vie de l'enfant de Bethléem devenu adulte, ce Jésus, Messie et Sauveur du monde, qui est venu prêcher par la parole et par l'exemple... Toute la vie du chrétien n'est-elle pas une « Imitation de Jésus-Christ » comme le dit un livre de piété justement célèbre... Il y a là une source inépuisable de lumière et d'espoir.

Je terminerai par une phrase de Raoul Follereau, le chrétien et laïc français, qui a consacré sa vie à soulager les lépreux : « Noël ! Cette Nuit-là, dans une crèche, naquit le Pauvre dont l'amour devait bouleverser le monde... Depuis cette Nuit-là personne n'a le droit d'être heureux tout seul. Que Noël devienne vraiment ce qu'il doit être : la plus belle aventure du monde au cœur des hommes. » *Abbé Christophe*

Vraies et fausses prophéties

Il ne se passe point de jour que je ne reçoive à ma porte, soit dans la rue, des papiers qui veulent me dévoiler l'avenir. Je suis aussi, sans cesse, interpellé par des paroissiens qui me demandent ce que je pense de telle prophétie reçue en ville. Cette vague n'est pas particulière à telle cité, elle est la manifestation d'un profond désarroi dans lequel se trouve plongée notre société qui, en quelques années, s'est trouvée confrontée à des problèmes de survie qui l'effrayent et dont la récession n'est qu'un des multiples aspects.

Quand je considère tous ces papiers, je remarque deux tendances : les uns annoncent, après de profonds bouleversements, l'instauration d'un âge d'or, d'un paradis terrestre, les autres se complaisent dans de sinistres descriptions de la fin de notre monde. Mais ce qui frappe le plus, au-delà de toutes ces contradictions, c'est le sadisme dont usent nos modernes prophètes dans leurs vaticinations. Une forme larvée d'agressivité collective propre à une société acculée dans les derniers retranchements de la peur. Une société qui, aveuglément, s'était confiée en ses propres sagesses, en la fausse sécurité de ses systèmes à prétention scientifique. Devant la réalité qui ne correspond plus à ses désirs, elle sombre dans le pessimisme ayant l'impression d'avoir été trompée. Elle se sent, tout pour un coup, sans avenir. Montaigne, le penseur français, avait bien raison d'écrire : « Nous sommes tous contraints et amoncelés en nous, et avons la vue raccourcie à la longueur de notre nez... » Ce qu'il y a de grave c'est le fait que nous essayons de compenser cette courte vue par le débordement de notre imagination excitée par l'insécurité qui règne en maîtresse sur nous.

Aborder une nouvelle année dans de telles conditions, tout en se faisant des vœux et en espérant de nouvelles prophéties plus favorables, est sans espoir. Non ! Pour affronter les difficultés de notre temps, il faut renoncer une fois pour toutes à nous jeter tête baissée dans toutes les sollicitations de nos fausses sagesses qui ont perdu le contact avec le réel.

La seule prophétie valable et source d'espoir c'est celle qui est édictée sur le réalisme de l'amour de Dieu. Ce réalisme qui éclate à Noël, le jour où la Parole de Dieu est devenue chair et a habité parmi nous. En ce Jésus le Royaume de Dieu s'est approché de nous, si bien que ceux qui suivent Celui qui est le chemin, la vérité et la vie, ne marchent plus dans les ténèbres des trompeuses illusions et des dévorantes angoisses. Ils savent que la volonté de Dieu est le seul impératif qui puisse guider la vie selon des critères vraiment nouveaux, signes d'espérance. Cette volonté d'amour, d'humanité, de solidarité qui doit, c'est une question de survie pour notre espèce, remplacer le veule égoïsme, les tentations sans cesse renaissantes de l'intérêt, les illusions du profit, le mépris du prochain et les rêves sataniques des fausses autorités.

La vraie prophétie pour cette année nouvelle consiste à suivre l'enfant de Bethléem qui, par sa vie, nous dévoile ce que Dieu attend de nous en 1976.

DuBois

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		12.90
« Bureglück »		13.90
« Montagnard »		15.90
Von Arx - Tabacs		
5013 Niedergösgen	100 Brissagos	31.—
(Soleure)	200 Habana	29.30
Tél. (064) 41 19 85	Retour en cas de non-convenance.	

Chronique économique

Jamais sans doute il n'a été autant question de problèmes économiques dans les préoccupations de chacun. L'avenir est devenu en effet très incertain non seulement pour les grandes entreprises et un grand nombre de petites entreprises de secteurs en crise, mais aussi pour chaque individu. Le souci économique passe donc du général au particulier, non seulement par suite du ralentissement économique, mais aussi par une sorte de prise de conscience de l'accumulation de problèmes insolubles sur le plan national.

En cette fin d'année, nous pouvons admettre que nous sommes bien installés dans la récession. Ceci est valable, à des degrés variables, pour tous les pays industriels. Est-ce le creux de la vague ? Sommes-nous arrivés à la sortie du tunnel et le jeu traditionnel du cycle économique va-t-il reprendre ses droits ? Ou au contraire la récession va-t-elle se poursuivre encore longtemps, imitant en cela la période de croissance et de prospérité dont la durée a laissé supposer qu'elle serait éternelle ?

A ce stade de la réflexion, les opinions sont contradictoires. Certains économistes estiment que nos sociétés vont entrer dans une ère de grandes difficultés pour avoir vécu au-dessus de leurs moyens trop longtemps et n'avoir pas su maîtriser leur croissance. D'autres affirment que la récession arrive à son terme, faisant confiance en cela aux politiques gouvernementales de relance tout en citant les tendances à la reprise qui semblent se manifester aux USA et en France. Cependant, aucun économiste ne se déclare optimiste quant à la réduction prochaine des taux de chômage, les gouvernements se montrant bien décidés à sacrifier le plein emploi à la lutte contre l'inflation.

Notre examen de la situation se fera en deux temps : aspects statistiques de notre économie et examen de la politique économique de nos Autorités. Nous terminerons par un bref examen de la situation chez nos partenaires principaux.

La situation en Suisse

La meilleure comparaison montrant l'évolution de notre *commerce extérieur* est celle des neuf premiers mois de cette année par rapport à la période correspondante de 1974 (en millions de francs)¹ :

	Janv.-sept. 74	Janv.-sept. 75
Importations	32 504,7	25 811
Exportations	26 055,4	24 177,5

Cela représente une baisse de 20,59 % de nos importations et de 7,2 % de nos exportations. Pour les importations, cette réduction atteint 27,3 % pour les matières premières et les produits semi-fabriqués. La diminution de nos exportations est très variable d'un secteur économique à l'autre. Ainsi, pour les deux périodes comparées, nos exportations ont diminué de 17 % pour l'horlogerie, 17,5 % pour la chimie, 16,1 % pour le textile et l'habillement.

Si les pays de l'AELE n'ont pas réduit leurs achats de produits suisses pendant cette période, la réduction est en revanche très sensible pour les pays du Marché commun (10,5 %) et les USA (19 %). Nous avons étudié plus à fond le secteur horloger pour notre confrère jurassien « Le Démocrate »² et avons constaté que la moyenne mensuelle de nos exportations horlogères pour 1974 était de 308,5 millions de francs et que les ventes n'ont été pour le seul mois d'août 1975 que de 184,6 millions de francs ! C'est le secteur Roskopf qui est le plus durement touché par cette récession. Les causes sont clairement établies : surévaluation du franc suisse, récession mondiale et activation de la concurrence étrangère, celle-ci étant favorisée par notre franc trop cher. Nous avons cité l'exemple suivant : alors que l'acheteur américain d'une montre suisse de 100 francs devait payer 23 dollars en 1971, il doit en déboursier aujourd'hui environ 40 ! Quand on sait alors que la zone dollar

¹ Sources : « La Vie économique », octobre 1974 et octobre 1975, « Bulletin financier suisse » du 6 novembre 1975.

² Voir « Le Démocrate » du 29 octobre et du 8 novembre 1975.

représente les 55 % de nos exportations horlogères, on comprend mieux que les exportations horlogères aient baissé de 36 % en quantité pendant le premier trimestre 1975 par rapport à la période correspondante de 1974 et que les stocks représentent actuellement 4,5 mois de travail alors qu'en période normale ils se montent à 1,8 mois de travail !

C'est sans doute, avec l'horlogerie, le secteur de la *construction* qui souffre le plus de la récession actuelle. De juin 1973 à juin 1975, l'effectif des travailleurs dans ce secteur a diminué de 91 000 personnes, ce qui représente une réduction de 10 % pour le personnel suisse et de 46 % pour le personnel étranger. Le volume des commandes a diminué de moitié en l'espace de deux ans pour se chiffrer actuellement à 5,6 milliards de francs (juillet 1975). La diminution des permis de bâtir est d'autant plus inquiétante que les taux d'intérêt sont en baisse. Dans l'*industrie chimique*, la production du premier semestre 1975 est tombée au niveau de 1972. La baisse des exportations ne s'est cependant fait sentir que dans les secteurs des colorants, des matières plastiques, des arômes et des parfums, si bien que ce secteur économique n'a pas encore procédé à un licenciement de personnel. L'*industrie des machines*, si elle a montré une grande résistance jusqu'au milieu de l'année, commence à connaître de sérieuses difficultés et pratique de plus en plus des horaires réduits et des licenciements, par suite en particulier de l'annulation de grosses commandes³.

Ces quelques chiffres montrent donc très clairement la réaction de notre économie face à la récession mondiale. On constate cependant que les importations ont diminué plus fortement que les exportations, ce qui réduit notre déficit commercial. Cette conséquence peut être favorable dans la mesure où le tourisme continue à faire preuve d'une relative résistance. Autre élément réconfortant : le frein à l'inflation constatée dans notre pays. Si on compare notre taux de chômage à celui d'autres pays, on peut admettre que la situation reste rassurante. Il est vrai cependant que le départ forcé de la main-d'œuvre

³ Selon « Bulletin » du Crédit suisse d'octobre 1975.

étrangère a servi de soupape de sûreté, sans toutefois nous donner bonne conscience.

Les données actuelles ne permettent cependant pas de faire des prévisions certaines. Personne d'ailleurs ne s'y risque plus, tant il est vrai que notre économie est dépendante d'une reprise chez nos partenaires. On peut cependant affirmer qu'il ne faut pas s'attendre à une reprise vigoureuse avant le milieu ou la fin de l'année prochaine, sans même garantir qu'elle se produira.

Relance et politique conjoncturelle

Les espoirs d'une relance sont basés actuellement sur les quelques signes de reprises constatés aux USA et en France en particulier. Ainsi, aux USA, le chiffre global des neuf principaux indices économiques a augmenté de 6,2 % lors du deuxième trimestre 1975, ce qui est le plus fort accroissement constaté depuis fin 1958. On a constaté également un raffermissement du dollar, grâce en particulier à la hausse des taux d'intérêts sur le marché monétaire. La France montre également une légère reprise de la production, bien que le chômage reste important.

Dans la plupart des pays industriels, le gouvernement a pris des mesures de relance : programme conjoncturel de 5,75 milliards de marks en Allemagne, 15 à 20 milliards de francs injectés dans le circuit économique selon le plan français de relance etc... Quant au Japon, des signes évidents semblent montrer que ce pays a atteint le creux de la vague, bien que le secteur privé hésite encore à investir ⁴.

Cependant, dans tous ces pays, le chômage reste important et la relance est placée devant un dilemme : atténuation du chômage ou encouragement à l'inflation. Ce même problème se pose en Suisse, où l'encouragement officiel à l'activité économique se veut timide précisément pour ne pas relancer en même temps l'inflation. Le plan de relance annoncé il y a quelques semaines par M. Chevallaz permettra, par les 600 millions de francs « conjoncturels », un encouragement

aux investissements publics. Bien que que nos Autorités aient déjà annoncé une possibilité de rallonge de cet effort conjoncturel, elles restent très prudentes afin de ne pas relancer parallèlement l'inflation et de ne pas aggraver notre déficit budgétaire et notre endettement.

Dans ce contexte, d'autres éléments méritent d'être relevés. Nous devons en particulier nous attendre à une réduction de notre niveau de vie. D'autre part, nous ne devons pas trop attendre d'une entrée — éventuelle — de notre monnaie dans le serpent monétaire. Enfin, la crise actuelle de l'Europe des Neuf semble assez sérieuse et défavorise une politique conjoncturelle commune.

Citons M. Kneschaurek, délégué fédéral à la conjoncture et directeur du Centre de prospective de l'Université de Saint-Gall : « Nous nous trouvons actuellement dans une nouvelle phase de développement à long terme qui n'offre à l'économie suisse que des possibilités de croissance nettement réduites » ⁵. Pour M. Kneschaurek, nous devons renoncer à une politique au jour le jour pour adopter une politique à long terme. Il faut, dit encore l'économiste saint-gallois, adopter un véritable article conjoncturel permettant une action efficace sur le plan conjoncturel.

Autre opinion plus générale, celle de M. Hermann Abs, président du conseil de surveillance de la Deutsche Bank : « La hausse du prix du pétrole a précipité et aggravé la récession. Le pétrole est la seule matière première dont le prix n'ait pas baissé. Nous devons faire beaucoup plus pour accroître la production des autres sources d'énergie, augmenter la production d'électricité d'origine nucléaire dont on exagère les risques... »

* * *

Les éléments de réflexion ne manquent pas en cette fin d'année. Si les problèmes actuels sont complexes et graves, ils favorisent une mise en commun des énergies pour leur trouver une solution. C'est ce que semblent comprendre les pays industriels qui multiplient les conférences internationales de concertation, soit

dans le cadre du GATT, de l'OCDE ou des institutions monétaires. Autres éléments positifs : la prise de conscience de l'importance des réalités économiques par la base et le retour à une ambition individuelle et collective pour une plus grande qualité de vie, contrepartie de la croissance et la recherche d'un niveau de vie matériel.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Lorsque ce numéro sortira de presse, nos Caisses affiliées auront reçu la traditionnelle circulaire de fin d'année contenant des propositions et des suggestions pour la fixation des taux pour 1976.

Conformément à l'article 22 des statuts, l'échelle des taux doit être dressée en séance commune des comités de direction et des conseils de surveillance. *On veillera à cette occasion à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants que les débiteurs*, cela au gré des possibilités offertes par la structure et l'importance du bilan. En tout état de cause, on s'efforcera de maintenir une marge de gain suffisante, assurant la couverture des frais généraux (salaire, impôts, frais d'administration, etc.) ainsi qu'un bénéfice normal en vue de l'alimentation des réserves, conformément aux prescriptions de la loi.

Une circulaire destinée aux Caisses Raiffeisen de toute la Suisse ne peut pas toujours tenir compte des particularités locales ou régionales. Dans le doute on s'adressera donc à l'Union suisse qui est en tout temps à l'entière disposition des dirigeants des Caisses affiliées.

- pp -

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

⁴ Selon le Rapport du Conseil de banque de la Banque nationale suisse pour sa séance du 19 septembre 1975.

⁵ Selon « Tribune de Genève » du 6 novembre 1975.

L'épargne et l'inflation (I)

I

Sous le titre « Journées coopératives 1975 », nous avons présenté, dans le numéro de novembre du « Messenger », un compte rendu succinct de l'assemblée générale de l'Union internationale Raiffeisen des 8-10 septembre 1975 à Strasbourg.

Nous avons le privilège de pouvoir publier in extenso deux des excellentes conférences données lors de la séance solennelle du 9 septembre, tenue au Palais de l'Europe à Strasbourg, qui fut en quelque sorte le couronnement de ces journées coopératives internationales.

A tout Seigneur, tout honneur : nous ouvrons aujourd'hui nos colonnes à M. Théo Braun, président de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté et président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ce sera le point de vue du praticien. Dans le prochain numéro, M. François Bilger, Professeur d'Economie à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, donnera l'avis du technicien, du spécialiste de l'Economie.

- pp -

Le moment est bien choisi de parler aujourd'hui d'épargne. Rarement jusqu'à ce jour, la propension à épargner n'a été aussi forte dans nos pays européens. Et pourtant, nous voilà réunis pour parler de sa défense, de son encouragement.

S'il peut sembler paradoxal de soulever les problèmes de l'épargne à un moment où elle se porte le mieux, c'est que cette réalité actuelle cache des problèmes plus inquiétants.

La récession et l'inflation que nous connaissons maintenant depuis près de deux ans restent notre préoccupation essentielle. Elles frappent durement les sociétaires de nos Coopératives d'Epargne et de Crédit, le plus souvent de revenu modeste, et réduisent sensiblement leur niveau de vie. L'inflation pèse sur leurs dépenses de valeur réelle et la récession, par la réduction des horaires de travail et les chômages qu'elle entraîne, réduit leurs revenus.

Dans ces conditions, on peut expliquer autrement la forte augmentation de l'épargne que nous connaissons à l'heure actuelle en Europe que par

l'arrêt brutal de la consommation. Certes, la rémunération a été améliorée, mais elle est encore loin d'être suffisante.

Cette épargne nouvelle a donc pour objectif, de la part des ménages, la constitution d'une réserve de pouvoir d'achat.

De ce fait, sa stabilité est très faible; elle pourra aussi bien servir à se couvrir contre les réductions de revenus qu'à effectuer des dépenses plus importantes au cas où l'inflation changerait de rythme.

C'est une épargne de précaution, celle que les Allemands appellent l'épargne de la peur, la peur devant la crise économique.

L'Europe entière et les Etats-Unis essaient de s'en sortir et cherchent tous à relancer leur économie.

Après un mois d'août, traditionnellement voué par les hommes d'action à la réflexion, à la méditation et à l'observation, il est intéressant maintenant d'écouter le langage de nos responsables, hommes politiques, économistes et dirigeants d'entreprise. Or, ce langage me semble très militaire.

Pour les uns, il faut reprendre l'offensive; pour les autres, redonner le moral aux chefs d'entreprise ou « colmater les brèches du chômage » ou encore « créer un climat de confiance ».

En Allemagne, on en revient à la tactique des Panzer « *Nicht kleeckern, nur klotzen* », ce qui peut se traduire ainsi : « Pas de saupoudrage, le paquet ».

Mais, comme il arrive souvent dans les guerres, chacun des alliés attend que l'autre prenne l'offensive. Les Allemands espèrent que les Américains partent les premiers; les Français attendent les Allemands; les Belges et les Hollandais observent les Français. Les Luxembourgeois veulent se raccrocher à leurs voisins du Bénélux. Les Anglais, eux, attendent tout le monde, tandis que les Arabes comptent leurs dollars et constatent qu'ils rentrent moins nombreux que prévu.

Il apparaît que chaque pays, individuellement, est incapable de résoudre seul sa crise et que l'internationalisation croissante de l'économie nécessite également une coopération dans le domaine de la politique économique.

Or, le problème de l'inflation est devenu général. Chaque pays subit

une part d'inflation importée et reporte sur d'autres une part de sa propre inflation.

L'internationalisation des mouvements de capitaux pose le problème du maintien de la responsabilité politique dans la conduite des sociétés.

Création du marché des euro-dollars, crise monétaire internationale, absence d'étalon de référence pour le commerce extérieur, accords interbanques et formation de groupes bancaires internationaux, sont autant de facteurs provoquant l'inflation dont sont victimes les épargnants.

Cette situation se développe de manière empirique dans un cadre institutionnel dépassé. En l'absence de législation internationale, en l'absence, enfin, d'une autorité bancaire à l'échelle mondiale, on s'installe dans une anarchie complète.

Il est de notre devoir, si nous voulons protéger nos épargnants, de contribuer à l'établissement d'une organisation internationale solide et compétente.

Soyons, en effet, conscients du recul du F.M.I. qui a abouti à des mouvements de capitaux « sauvages » conduisant à une activité conflictuelle.

Pour infléchir ces tendances, il faut que naissent au sein du système international, des régulateurs qui empêcheront ces mouvements générateurs d'inflation.

Un nouvel ordre monétaire international doit être trouvé sous peine de voir sombrer nos économies.

Ce n'est certes pas notre propos, mais nous devons profiter de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui, devant les représentants de tous les pays, d'exhorter nos Gouvernements à mettre, enfin, en place un système monétaire international solide et neutre.

Quand seront résolus ces problèmes de fluctuations inflationnistes de capitaux, les politiques nationales seront plus faciles à mettre en œuvre et certainement plus efficaces aussi.

Il faut alors que l'on redétermine une véritable politique de l'épargne et qu'on n'en fasse pas seulement un instrument de politique économique, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

En effet, suivant la conjoncture, l'épargne est encouragée pour freiner la consommation dans le but de limiter la hausse des prix et de sauvegarder le commerce extérieur. Dans ces cas, les incitations à l'épargne ne manquent pas : taux plus élevés,

prime temporaire, plan d'épargne intéressant.

Mais, elle peut aussi être découragée quand il apparaît qu'elle est trop élevée et qu'elle freine l'activité économique. C'est dans une telle conjoncture que nous nous trouvons actuellement. L'épargne est, en effet, accablée de tous les maux. La reprise économique tarde à se faire; c'est que les Européens épargnent de trop. Il est un fait que les efforts de nos Gouvernements, pour relancer la consommation et l'investissement, se sont heurtés à la résistance de ceux qui étaient concernés.

C'est la preuve que l'épargne est plus qu'un instrument de simple politique économique et que les réactions des agents économiques sont toujours imprévisibles.

Pour nous, le phénomène de l'épargne répond, en effet, à une double aspiration. La première est justement ce besoin de sécurité, de se constituer un petit capital pour les jours difficiles.

Cette épargne élémentaire est celle que nous avons qualifiée tout à l'heure d'*épargne de précaution*. Elle est le fait de tous, mais, surtout, des milieux populaires qui constituent justement la clientèle essentielle de nos Coopératives d'Epargne et de Crédit.

L'autre forme d'épargne, elle, procède d'une volonté plus forte de constitution de patrimoine.

Cette épargne que l'on appelle *épargne de progrès* est de nature différente. Portant le plus souvent sur des montants plus élevés, elle est constituée en vue d'un investissement.

L'épargne est donc beaucoup plus qu'un revenu non dépensé. C'est un choix important, une affectation délibérée du budget familial. Dans ces conditions, il est inadmissible de voir les résultats de cet effort annihilés par l'érosion monétaire.

Les sommes ainsi mises de côté sont régulièrement grignotées forçant sans cesse l'épargnant à renouveler son effort pour préserver son capital, et l'épargnant, même modeste, devient de plus en plus conscient des réalités économiques.

Lorsque les établissements collecteurs de son épargne ne sont plus à même de lui verser un intérêt au moins égal à l'érosion monétaire, il ressent nettement cette frustration et l'analyse comme un prélèvement fiscal qui n'ose dire son nom. Il est indigné de se voir imposer sur une « *valeur enlevée* ».

Le développement de l'épargne suppose donc le respect de l'épar-

gnant, et ceci dans deux domaines : celui de la rémunération de l'épargne et celui de son affectation.

Le taux d'intérêt doit ainsi remplir deux fonctions :

- maintenir le pouvoir d'achat du capital épargné;
- être rémunérateur.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le maintien du pouvoir d'achat de l'épargne populaire devra être assuré sans contribuer à accroître les pressions inflationnistes.

Une indexation générale est, dans ces conditions, difficilement réalisable, voire même souhaitable comme le montre l'évolution de l'expérience brésilienne.

Dans cette perspective, ne devraient être garanties :

- que l'épargne réelle, c'est-à-dire constituée, sauf accident, pour une longue période;
- et l'épargne populaire, c'est-à-dire prélevée sur les ressources personnelles des titulaires de faibles ou moyennes ressources, en dessous de plafonds à déterminer.

On peut envisager deux formules pour garantir cette épargne :

La PREMIÈRE consiste à faire supporter la garantie du capital par des ressources publiques. Cette solution aboutirait en quelque sorte à un transfert de revenus au profit des épargnants. On peut imaginer que les sommes nécessaires à ce transfert proviennent de l'imposition des bénéficiaires de l'inflation. La politique de l'épargne remplacerait, dans ce cas, celle des revenus.

La SECONDE formule, qui serait plus ambitieuse, consisterait à doter les Coopératives d'Epargne et de Crédit des nouveaux instruments de placement servant à financer des opérations dégageant des plus-values pouvant supporter en tout ou en partie la charge de la garantie.

Mais, il ne suffit pas seulement de protéger l'épargne contre l'érosion

monétaire. Il faut encore l'encourager en lui offrant des possibilités d'affectation stimulantes.

Comme les pays arabes qui ont trouvé dans leurs puits de pétrole les moyens d'assurer leur décollage économique, nous devons nous, pays développés, utiliser nos « *puits d'épargne* » pour améliorer notre condition de vie, notre qualité de vie et notre environnement.

Et là se pose le problème de l'utilisation de ces sommes considérables. Doit-on privilégier l'intérêt privé ou, au contraire, favoriser l'intérêt collectif ?

Nous ne pouvons trancher ici. Mais, il est absolument indispensable que l'épargnant trouve des satisfactions directes ou indirectes dans son effort.

Les investissements issus de cette épargne serviront, par exemple, à la modernisation de l'industrie permettant d'assurer de sorte une position plus concurrentielle sur les marchés extérieurs favorisant ainsi la création d'emplois nouveaux.

Les investissements publics, dans le domaine de l'enseignement et de la formation, comme dans celui de la santé, peuvent présenter un stimulant pour l'épargnant ou du moins des compensations suffisantes.

Mais, ceci suppose que l'épargnant prenne une place plus importante dans les décisions économiques, qu'il puisse participer à la vie économique.

Cette participation existe dans nos Caisses de CRÉDIT MUTUEL. On pourrait l'imaginer à un niveau plus élevé, sous forme de groupe de pression des épargnants appréciant l'intérêt des différents investissements envisagés.

Cette participation de tous à une même cause, idée que RAIFFEISEN avait mis en œuvre dans ses communautés doit être étendue; elle est la condition d'un développement harmonieux.



Fédération de Fribourg romand

vons renvoyer au prochain numéro le compte rendu de la belle assemblée des délégués du 18 octobre dernier à Châtel-Saint-Denis. Nous comptons sur la compréhension des Raiffeisnistes fribourgeois.

-pp-

Raiffeisen...

**Symbole de l'esprit coopératif
pour des millions d'hommes
dans le monde entier**

III

Raiffeisen en Autriche

Je réponds très volontiers et pour plusieurs raisons à l'invitation de présenter « Raiffeisen en Autriche » dans le cadre de la série d'articles « Raiffeisen dans le monde entier ». D'abord je tiens à entretenir la traditionnelle bonne amitié entre l'organisation Raiffeisen suisse et autrichienne. Cette amitié est si forte non pas seulement parce que la Suisse et l'Autriche sont liées par une solidarité véritable en tant que petits pays face à l'Europe des Grands, mais parce qu'elles incarnent une série d'idées communes dans bien des domaines de la vie. Il me plaît enfin de pouvoir apporter une contribution à une information qui doit servir à l'échange d'expériences au-delà des frontières.

Au siècle dernier les idées de Raiffeisen sont tombées en terrain fertile en Autriche comme en Suisse. En effet, dans ces deux pays l'assistance entre voisins et la coopération solidaire dans de petites communautés aisément maniables remontaient dans la nuit des temps. Ce n'est donc pas étonnant que l'idée moderne de coopération de Raiffeisen ait été reçue spontanément dans tout le pays avec enthousiasme et réalisée dans de nombreuses créations de coopératives. Que ce coup d'œil rétrospectif se termine par la remarque qu'en 1973, quelques centrales rurales autrichiennes de coopération et la centrale fédérale, qui est l'Union autrichienne Raiffeisen, pouvaient fêter leur 75e anniversaire.

Le mouvement Raiffeisen, tel qu'il se présente aujourd'hui, a été durant ces 75 ans, soumis à toutes les difficiles mutations du destin, tout comme notre pays d'ailleurs. Il s'est développé dans des circonstances très dures et, justement pour cette raison, il a surmonté les épreuves de ces temps. Partant du plan local et de district, les premières coopératives sont réunies par régions rurales en centrales de coopératives spécialisées principalement dans les secteurs de

l'argent, de la vente et de l'achat, et de la mise en valeur. Les centrales régionales sont de leur côté constituées d'après leurs ressorts commerciaux et réunies en associations fédérales spécialisées. L'Union autrichienne Raiffeisen est le faite organique des unions régionales et fédérales. Sa fonction consiste à défendre, à réviser et conseiller ses associations affiliées.

L'organisation du mouvement Raiffeisen est donc déterminée par le principe de la division du travail et comporte une structure verticale qui va du plan local en passant par celui de la région jusqu'au plan fédéral. Elle ne doit jamais devenir un but en soi et doit toujours s'adapter aux nécessités économiques. Qu'il en est ainsi dans l'organisation Raiffeisen est très clairement démontré par la structure horizontale de chaque coopérative sur le plan local. Leur nombre diminue continuellement ces dernières années par des fusions alors qu'en même temps le nombre des membres des coopératives augmente chaque année d'une manière importante.

La capacité de prestation des coopératives a grandi et leur attraction est devenue plus grande pour les membres. C'est un résultat encourageant dans la perspective de fortifier l'Union coopérative. Ce qui n'est réalisable que si chaque coopérative délègue une partie de son autonomie au degré économique supérieur et collabore ainsi d'une manière positive à l'interprétation nouvelle du principe coopératif d'autodétermination. Le succès de la coopération repose de tout temps sur cette disponibilité. La position économique du mouvement Raiffeisen, qui est aujourd'hui l'organisation économique privée la plus forte d'Autriche, serait inconcevable sans cette délégation à l'Union coopérative.

La norme d'organisation et de procédure « autonomie coopérative », voulue dès l'origine dans une délimitation absolue entre chaque coopérative, se vérifie déjà très tôt comme trop étroite comparativement au rythme du développement économique. Non seulement le principe de cette organisation, mais aussi de la « supervision du domaine coopératif »

s'élargit à vue d'œil avec l'évolution technologique. Je concède cependant que la problématique des relations humaines, qui en résulte, n'est pas encore résolue dans l'Union coopérative. Le système des délégations a tout de même déjà donné des résultats éprouvés.

Dans la même coopérative, le principe de l'égalité doit être vraiment compris comme la garantie de l'égalité des *chances* de chaque membre. La coopérative ne peut abolir les lois économiques dont elle dépend elle-même. C'est pourquoi elle doit plus que jamais affirmer l'opposition à une idéologie d'égalité, totale ou de principe, pour laquelle chaque prestation est indésirable parce qu'elle crée de nouvelles inégalités.

Les principes fondamentaux de l'entraide, de l'autodétermination et de la liberté des membres sont le noyau solide de l'idée de coopération et, de ce fait, de l'entreprise coopérative, qui donne aussi à l'avenir à chacun de ses affiliés la même chance de réaliser personnellement ses buts économiques et sociaux.

C'est sur cette base idéale que repose le mouvement Raiffeisen en Autriche. Après ces présupposés économiques, l'élément économique n'est pas de peu de poids pour Raiffeisen en tant qu'organisation économique. Les deux composantes déterminent dans leur polarité le développement continu de l'organisation Raiffeisen. Ni un traditionalisme exalté, ni une organisation commerciale à but capitaliste ne pourraient jamais convenir à une position fonctionnelle de Raiffeisen.

Comment tiendra-t-on compte de cette position fonctionnelle en Autriche ? Depuis la période de fondation, les Caisses Raiffeisen et leurs centrales constituent le fondement de l'organisation Raiffeisen. A vue rétrospective, il était tout à fait juste de renforcer cette base et d'introduire à temps le développement de ce que représente aujourd'hui en Autriche le groupe financier Raiffeisen : une organisation financière moderne, forte, universelle avec une offre abondante de financement (crédits), avec de larges possibilités d'investir de l'argent (dépôts) et une très vaste palette de prestations de services. Les efforts vers la modernisation et la rationalisation ont fait des Caisses Raiffeisen d'Autriche de vraies banques univer-

selles, qui permettent à leurs clients une liquidation rapide de toutes les opérations bancaires. C'est à l'augmentation constante du nombre des membres qu'il faut attribuer cette capacité élevée de prestations du groupe financier Raiffeisen, qui dispose du réseau bancaire le plus dense en Autriche. En 1973, le nombre des membres atteignait le million et, ainsi, il a plus que doublé au cours des 10 dernières années. Avec une participation au marché de 18,3 % du total des dépôts et de 16,6 % du total des prêts, le groupe financier Raiffeisen occupe le troisième rang au sein de l'économie monétaire autrichienne de crédit après les banques et caisses d'épargne.

Cette position économique populaire du groupe financier Raiffeisen était et est d'une importance encourageante pour l'achèvement ultérieur du fonctionnement coopératif de mise en valeur des marchandises. Dans les années qui suivirent le changement fondamental du marché, vers l'année 1953, l'organisation d'achat, de vente et de mise en valeur a bien construit ses structures dans une perspective d'avenir. Il s'agit, en effet, de toujours approfondir et assurer le succès du travail Raiffeisen par des mesures structurelles et industrielles de rationalisation.

Coopérations et concentrations en dehors de la sphère coopérative obligent à des coopérations et des concentrations dans la sphère coopérative. Ces coopérations doivent à l'avenir prendre un caractère multinational, donc au-delà de la sphère nationale, si les coopératives veulent subsister contre les entreprises multinationales. Mais de tels buts ne sont accessibles aux coopératives que seulement si une solide Union coopérative existe dans la sphère nationale. L'Union est d'ailleurs la condition d'une concentration de marchandises en quantité et qualité, que requièrent les marchés intérieurs et extérieurs. La coopération est de plus conditionnée par la faculté de pouvoir édifier des entreprises spécialisées de transformation et financièrement actives. Au-delà du volume commercial en gros, l'emploi de méthodes industrielles de fabrication dans la sphère de la coopérative n'est pas seulement dicté par le souci d'obtenir des économies de frais et des gains de ratio-

nalisation par des techniques modernes; mais cela est aussi exigé par la nécessité d'orienter le marché. Le mouvement autrichien Raiffeisen a pris, pendant ces 20 dernières années, une bonne avance dans le sens d'un apurement des structures par la création d'unités d'entreprises optima.

Les participations de l'organisation Raiffeisen au marché sont aujourd'hui en Autriche telles qu'elles peuvent être capables de donner une base suffisante, voire bonne pour un développement ultérieur. La plus ou moins grande réussite dépendra à l'avenir aussi du degré d'investissements intellectuels, à côté des investissements matériels. L'ascension réalisée jusqu'à présent par l'organisation Raiffeisen n'aurait certainement pas été possible sans les efforts d'un travail de formation, sans une modernisation intelli-

gente et sans l'activité des collaborateurs élus ou engagés et des membres. Avec l'ouverture de l'Académie Raiffeisen en automne 1974, une centrale propre de formation pour le mouvement Raiffeisen sera désormais à disposition en Autriche. Elle permettra d'intensifier la formation nécessaire. La coopérative Raiffeisen sera alors partout une forme d'entreprise pleine d'avenir, si elle conduit à temps le plus grand nombre possible d'hommes à une réflexion autonome et indépendante, c'est-à-dire à l'entraide et à une responsabilité personnelle. La solidarité de beaucoup fera alors du mouvement Raiffeisen une communauté apte à la vie et à l'action, qui oppose son propre cheminement à la force croissante des grandes concentrations : pour donner et pour garder à l'économie un visage humain.

Développement numérique des coopératives Raiffeisen et de leurs membres de 1967 à 1973 (date de référence 1er janvier)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Coopératives de crédit	1721	1710	1687	1653	1596	1544	1476
Coopératives d'achat et de vente	200	201	200	199	198	195	192
Coopératives d'exploitation	1441	1428	1418	1398	1376	1342	1310
Autres coopératives	540	528	513	499	497	468	423
Total	3902	3867	3818	3749	3667	3549	3401
Nombre global des membres (en 1000)	1425	1488	1504	1561	1593	1637	1682

*Dr R. Rasser, secrétaire général de l'Union autrichienne Raiffeisen
- trad. Rae -*

Laissons les pompiers jouir tranquillement des fêtes de fin d'année

Pour cela, ne les mettons pas dans l'obligation, le soir de Sylvestre, le jour de l'An, de venir chez nous éteindre un incendie. Cela implique de notre part un peu de prudence pendant les fêtes; même avant, il faut songer que les décorations en papier, les serpentins, etc., sont très inflammables et font mauvais ménage avec les radiateurs et les lampes électriques.

Abstenons-nous de jeter sur les planchers nos bouts de cigarette... ils trouveraient sur le sol jonché de papier un aliment à leur voracité incendiaire, tandis que dans le cendrier, ils deviennent à peu près inoffensifs! Malgré l'ambiance de fête, en dépit

peut-être d'une légère euphorie éthylique, ne laissons pas les bougies brûler sans surveillance et avant de nous coucher, vérifions que tout est bien éteint, qu'aucun mégot ne « bouronne » sur la nappe ou sous la table... Enfin, si l'on a encore le courage de vider les cendriers avant de se reposer, versons-en alors le contenu dans un récipient métallique, à l'exclusion absolue des sacs à ordures combustibles...

Cipi

Pensée

Etre discipliné ne veut pas dire se taire.
Napoléon

Activité de l'office de révision et des services auxiliaires

Office de révision

Conformément à la loi bancaire et à son ordonnance d'exécution, l'office de révision a, en 1974 encore, accompli à 100 % sa mission principale consistant à effectuer le contrôle annuel des Caisses et Banques affiliées à l'Union. A côté de l'expertise habituelle de nos 1165 Caisses, nous avons effectué des révisions complémentaires auprès de 14 d'entre elles (12 en Suisse alémanique et 2 en Suisse italienne), alors que 3 autres ont été prévues pour le début de cette année.

En outre, nous nous sommes rendus entre-temps auprès d'un certain nombre de Caisses dont les gérants éprouvaient quelques difficultés d'ordre comptable, afin de leur donner les conseils nécessaires à la mise à jour de leurs livres ou à la solution de problèmes particuliers. Il incombe également à l'office de révision d'aider les gérants à boucler leurs comptes de fin d'année lorsqu'ils ne sont, pour des raisons diverses, pas en mesure de le faire eux-mêmes. A cela, il faut ajouter le remplacement du gérant effectué occasionnellement auprès de certaines grandes Caisses. Grâce à la détente enregistrée sur le marché du travail, nous espérons pouvoir recruter du personnel qualifié pouvant également servir dans nos Caisses à titre de gérants ad interim, non seulement en cas de maladie du gérant, mais encore en cas de service militaire ou de vacances du titulaire. Ce serait alors un service précieux que l'Union pourrait offrir aux institutions les plus importantes de notre organisation.

Sur les 35 personnes des deux sexes employées à l'Office de révision, 26 travaillent de manière indépendante. Les 1165 expertises ordinaires ont nécessité au total 27 476 heures de travail sur place, soit 1455 heures de plus que l'an dernier, ce qui fait une moyenne par Caisse de 23,58 heures, soit une heure de plus que l'année précédente.

Nous avons pu constater que le résultat des révisions était dans l'ensemble bon, voire même excellent.

Ici et là, le passage de la tenue manuelle des livres à la comptabilité

mécanisée occasionne quelques difficultés. Dans ce domaine, nous donnons volontiers notre accord à l'acquisition de petits ordinateurs partout où l'importance de la Caisse ou de la Banque affiliée justifie une telle réorganisation et lorsque le gérant dispose des connaissances de base préalables. Ce n'est toutefois pas toujours le cas, ceci plus spécialement pour les Caisses dont le gérant est déjà d'un certain âge. Ainsi, au prix élevé de la machine comptable qui aurait normalement dû permettre l'économie d'un employé, il y a lieu d'engager un ou une comptable apte à utiliser l'ordinateur.

D'une façon générale, les comités de direction s'acquittent de leur mission de manière très consciencieuse. Nous nous efforcerons, à l'avenir, de soigner, de manière plus intensive encore, la formation des membres de nos conseils de surveillance afin qu'ils soient toujours mieux à même de remplir leur rôle d'organe local de contrôle.

Secrétariat

Les obligations incombant à ce service sont fort diverses et par conséquent difficiles à résumer. Dépendant de l'office de révision, il comprend, dans son sens le plus large, tout ce qui n'est pas à proprement parler le champ d'activité de la révision. Entrent dans son domaine de nombreuses subdivisions en fonction de leur spécialisation. Parmi ces dernières, on peut citer: le secrétariat de direction, le bureau du personnel, la section juridique et enfin le secrétariat au sens traditionnel du terme.

Au secrétariat de direction sont annexées notamment l'administration du « Messenger Raiffeisen » et l'assistance technique aux fédérations régionales. Le bureau du personnel s'occupe des salaires, de l'AVS, AI et APG, de la caisse de retraite, de l'assurance-épargne pour le personnel de l'Union et des Caisses affiliées, de la caisse d'allocations familiales, etc.

La section juridique a pour mission principale de donner tous conseils en matière de droit aux Caisses affiliées. Ce service revêt une importance capi-

tale vu le nombre de gérants qui ne possèdent pas une formation bancaire complète. Ce n'est pas uniquement dans le domaine juridique que ses conseils sont mis à contribution. Les problèmes qui lui sont soumis concernent tous les secteurs de l'activité économique.

Quoi de plus simple en effet que de demander des renseignements à l'Union ? Si l'on pose des questions, c'est que l'on est dans l'incertitude sur tel ou tel point. La réponse de l'Union se place dans le cadre de l'instruction des gérants et des membres responsables des Caisses. Le secrétariat est chargé de l'organisation et de la réalisation de cours et de séminaires de formation. En 1974, les nouveaux gérants, de même que les présidents des comités de direction et de surveillance, ont été initiés au cours de séances de plusieurs jours, aux multiples obligations découlant de leurs tâches. En outre, les Caisses et Banques Raiffeisen de Thurgovie se lancèrent, avec des débuts prometteurs, dans des cours de perfectionnement.

A la suite de l'engagement d'un spécialiste, le secrétariat se trouva quelque peu allégé et put se consacrer de façon plus intensive à la publicité. Dans ce domaine, sa mission consiste à conseiller sur le plan individuel chaque Caisse affiliée et à lui faciliter son activité de propagande par des suggestions appropriées. Celle-ci est en outre complétée par des campagnes publicitaires menées à l'échelon suisse et que l'Union poursuit en collaboration avec son agence attitrée de publicité. Il s'agit dans ce domaine d'être toujours sur la brèche.

Contentieux

Quarante Caisses affiliées nous ont confié l'exécution de 42 recouvrements. Certains débiteurs s'acquittèrent de leurs dettes à raison de fr. 149 552.85 par paiements directs, de fr. 108 008.80 par versements à l'office des poursuites, de fr. 228 662.50 par l'intervention de tiers et de fr. 110 366.85 par d'autres moyens. A titre d'émoluments, les coopératives concernées nous ont versé fr. 2998.—.

Nous avons présenté à l'Administration fédérale des contributions à Berne, 1143 demandes de rétrocession de l'impôt anticipé et récupéré,

en faveur des clients de nos Caisses affiliées, un montant global de fr. 994 332.85. A titre de frais, la centrale a facturé fr. 6333.— aux institutions intéressées.

Economat

Dans le cadre de l'organisation générale, le service des fournitures accomplit une tâche importante. Cinq

employés y sont chaque jour occupés à livrer aux Caisses affiliées tout le matériel nécessaire à leur activité. Il s'agit de plusieurs centaines de formules diverses à l'image de la Suisse aux visages multiples. Dans les usages commerciaux, comme dans les relations avec les administrations cantonales ou avec le registre foncier, il sied de prendre en considération nos quatre langues nationales. Les documents en question étant à mettre à jour en permanence quant à leur présentation et quant à leur fond, ils appellent logiquement de continuelles modifications.

La révision des statuts des Caisses affiliées amena un changement de leur raison sociale qui de « Caisse de crédit mutuel » devint « Caisse (ou Banque) Raiffeisen ». Ce qui n'apparaissait que comme un détail eut par la suite des conséquences considérables non seulement sur le plan de la publicité mais aussi dans le domaine de l'économat. Ainsi, à titre d'exemple, les papiers-valeurs durent être adaptés à la nouvelle dénomination sociale. Il ne serait en effet pas convenable que des titres de créance comme les obligations de caisse ou les carnets d'épargne notamment, soient émis sous une raison sociale périmée, ce qui pourrait entraîner à la rigueur de fâcheuses conséquences. Toutefois, malgré la planification intervenue à temps, on ne put éviter ici et là la liquidation de certains stocks de formules.

Dans la branche du papier et dans l'imprimerie, on eut à déplorer d'importantes hausses. Rien que sur le papier et sur la couleur d'impression, elles furent de 30 à 40 %, ce qui provoqua une augmentation considérable des coûts. Comme toujours, l'économat s'efforça de servir les Caisses affiliées au mieux de leurs intérêts. Les cadeaux destinés à la clientèle firent l'objet d'un choix plus vaste et approprié.

Ainsi ce service a-t-il déployé au cours de l'année écoulée une intense activité et exécuté 22 200 commandes, ce qui constitue une respectable prestation de plus de 70 envois par jour ouvrable.

Presse de l'Union

Les trois journaux de l'Union, édités chacun dans sa propre langue, sont au service intégral du mouvement



Des épis d'orge sans barbes

Nordhorn (DaD) — Pendant vingt ans Mme Gertrud Schmit (photo) s'est penchée sur la sélection d'une nouvelle variété de céréales à Lochow-Petkus, près de Nordhorn (Basse-Saxe). Le nouveau produit s'appelle « Ogra » l'orge sans barbes (ohne Grannen). A la suite de tests sévères, l'Office fédéral de protection des créations végétales a reconnu la nouvelle variété d'orge et lui a attribué de bonnes notes. Elle sera désormais offerte dans le monde entier par l'intermédiaire du catalogue des sélections végétales de la Communauté européenne. « Ogra » ressemble à s'y méprendre au froment : on le récolte d'ailleurs et on le bat de la même façon. En outre son rendement est excellent : ses épis à six rangées comportent rarement moins de 55 grains. La nouvelle variété est aussi très robuste. Les pesticides peuvent donc être utilisés avec parcimonie pour le plus grand bien de l'environnement. Il faut compter 125 kilos de semences par hectare, ce qui réduit encore les coûts des semences. Dès 1976, les semences seront disponibles en grandes quantités. Pour les experts, « Ogra » est une variété d'orge très riche d'avenir.

wl (Flash sur l'Allemagne)

Raiffeisen. Leur but est avant tout de transmettre au lecteur des informations diverses touchant l'activité des Caisses. En outre, ils remplissent leur tâche d'organes officiels de publication. On comprend qu'une organisation de l'importance de la nôtre utilise ce moyen pour rendre son activité toujours plus efficace. Il n'y va pas seulement de sa propre existence. Nos périodiques prennent leur rôle très au sérieux en rappelant sans cesse les principes fondamentaux sur lesquels toute notre activité repose, à savoir : l'esprit d'entraide, de solidarité et d'autodétermination, dans le cadre du système coopératif, valeurs qu'il sied à tout prix de conserver intactes.

Comme tous les organes de presse, ceux de l'Union connurent une augmentation très sensible de leurs frais d'impression. Malgré l'adaptation du prix des abonnements, nous ne sommes pas parvenus à compenser l'accroissement des coûts de production. Le renchérissement d'une part et la faible marge de profit d'autre part sont des facteurs guère propices à promouvoir l'élargissement pourtant souhaité du nombre de nos abonnements qui est resté pratiquement le même.

Dans les rédactions respectives, aucun changement n'est intervenu dans le courant de l'exercice.

Imprimerie

La baisse des commandes constatée dans le secteur de l'imprimerie n'a pas touché à proprement parler notre propre service. N'étant pas au service d'une clientèle privée, elle dépend très peu de la situation économique générale. Nous avons décidé, il y a deux ans, l'ouverture de cette entreprise sans avoir l'intention d'aggraver la situation préoccupante régnant dans l'industrie des arts graphiques. L'activité de notre imprimerie se limite essentiellement au travail d'impression pour le compte de l'économat. C'est dans ce but qu'elle a été conçue et organisée. Sans pour autant modifier notre point de vue, nous avons pourtant fait l'acquisition, durant l'exercice sous revue, d'une deuxième petite machine à imprimer. Cet achat fut réalisé en raisons de considérations techniques. La progression pas à pas se révèle toujours la meilleure. Les Caisses Raiffeisen savent apprécier le fait d'être à même d'utiliser des formules et documents officiels munis de leur

raison sociale. Dans ce domaine, nous ne pouvions les satisfaire avantageusement, compte tenu des commandes quantitativement souvent modestes pour chacune d'elles, que par la création de notre propre imprimerie. Aujourd'hui nous pouvons constater avec satisfaction, que nous nous sommes lancés au bon moment dans cette entreprise, notamment pour prendre en charge le changement de raison sociale décidé lors de la récente révision des statuts. Ce surcroît de travail momentanément nécessita l'engagement provisoire de 3 employés. Depuis lors, l'effectif a pu être ramené à 2 personnes.

Caisse de retraite

Durant l'exercice écoulé, la Caisse de retraite a enregistré un essor fort réjouissant, même si l'accroissement record du capital de couverture enregistré un an plus tôt, de 1,5 million de francs n'a pas été atteint. Aux 13 entrées correspondent 6 sorties. L'effectif des assurés est donc passé à 157 dont 68 sont occupés par la centrale de l'Union. L'âge moyen des assurés actifs s'élevait, à la fin de l'exercice, à 40,1 ans. A cette époque, nous comptons 18 rentes de vieillesse, 2 rentes d'invalidité, 13 rentes de veuve et 3 rentes d'orphelin.

Dès le 1er janvier 1975, le salaire cotisant maximum, fixé jusqu'ici à francs 35 000.— par année, a été porté à fr. 40 000.—. La déduction de coordination prévue par les statuts pour le personnel de l'Union est égale à 175 % de la rente vieillesse minimum simple, soit fr. 8400.— (fr. 10 500.— à compter du 1er janvier 1975 à la suite de l'augmentation de la rente vieillesse).

Les cotisations ordinaires de 14 % (6 % de la part de l'employé et 8 % de la part de l'employeur), notent un accroissement de fr. 84 170.05, tandis que les versements complémentaires dus à l'augmentation du capital assuré sont de fr. 120 444.55 et les rachats pour les nouveaux membres de francs 95 037.— inférieurs aux résultats de l'année précédente. Les rachats varient suivant l'âge d'entrée. Les capitaux placés affichant un rendement net de 5,8 % ont rapporté fr. 736 307.90. En outre, fr. 355 950.60 ont été affectés au paiement des rentes. Ces dernières, conformément aux statuts, s'élèvent au maximum à 70 % du traitement as-

suré pour les rentes de vieillesse et d'invalidité, à 42 % pour les rentes de veuve et à 15 % pour les rentes d'orphelin (maximum 50 % pour les orphelins de père ou de mère).

Les capitaux nouvellement recueillis furent investis en titres pour leur permettre de profiter de taux d'intérêts particulièrement favorables. Ceux-ci figurent au bilan pour fr. 4 157 925.— et les placements hypothécaires pour fr. 3 343 400.—. Vingt-quatre immeubles avec 152 logements y sont inscrits pour fr. 5 632 000.—. Avec l'apport de l'excédent des recettes de francs 1 305 518.95, la fortune ou capital de couverture de la caisse de retraite, est portée à fr. 13 340 464.60.

Assurance-épargne

L'assurance-épargne a été créée à l'intention de toutes les personnes qui ne pouvaient pas adhérer à la caisse de retraite. Au surplus, une part des traitements qui dépassent le maximum assurable auprès de cette dernière peut également être pris en considération jusqu'à un certain montant. Le salaire cotisant maximum fixé jusqu'ici à fr. 43 000.— a été porté à fr. 50 000.— à compter du 1er janvier 1975. Dès lors, les futurs bénéficiaires de la caisse de retraite qui reçoivent une rémunération supérieure au montant maximum pris en considération par celle-ci peuvent compléter leur retraite par une assurance-épargne calculée sur un montant maximum de fr. 8000.— passé à fr. 10 000.— dès le 1er janvier 1975. Les contributions sont perçues jusqu'à l'âge de 65 ans révolus (pour les femmes jusqu'à 60 ans). Elles s'élèvent à 14 % du traitement assuré, soit 6 % à la charge de l'employé et 8 % à la charge de l'employeur.

Au cours de l'exercice écoulé, 4 comptes d'épargne furent liquidés, ce qui s'est traduit par le remboursement de fr. 71 091.85. Les avoirs en fin d'année des 81 épargnants se sont élevés à fr. 2 275 056.30. De ce montant, fr. 1 658 378.65 reviennent aux 65 déposants de la centrale de l'Union, dont 46 sont en même temps membres de la caisse de pension, de sorte que l'assurance-épargne constitue un complément pour eux. Les fonds sont déposés à la banque centrale et les épargnants sont rémunérés au taux des premières anciennes hypothèques.

Les gérants et les employés des Caisses Raiffeisen peuvent faire partie, dès 1967, de la caisse d'épargne du personnel des Caisses Raiffeisen. Le montant global des contributions annuelles à verser par l'employé et par l'employeur ne peut être inférieur à 8 % ni supérieur à 16 % du traitement annuel. Le versement des cotisations intervient indépendamment de l'âge de l'assuré aussi longtemps qu'il exerce une activité rémunérée au sein de la Caisse Raiffeisen. Pour cette institution également, le salaire cotisant maximum est passé dès le 1er janvier 1975 de fr. 43 000.— à fr. 50 000.—.

Pour cause, de départ ou de décès, 9 comptes d'épargne furent remboursés durant l'exercice pour un montant total de fr. 49 830.40. A fin 1974, nous comptons 198 déposants disposant d'un capital de fr. 1 707 251.90 (fr. 1 353 882.45 à fin 1973), montant déposé à la banque centrale et rémunéré au taux des premières hypothèques. Il serait souhaitable que les Caisses affiliées utilisent davantage encore ce service.

Caisse de compensation AVS

L'Union gère en faveur de son propre personnel et de celui des Caisses affiliées une section indépendante de la Caisse de compensation AVS de la branche bancaire. Les cotisations légales perçues sur les salaires au cours de l'année 1974, au taux de 9 %, ont progressé de fr. 367 317.35 pour atteindre fr. 1 776 995.45. Cependant, durant la même période, les prestations en matière de rentes ont atteint fr. 852 798.— (fr. 793 162.— en 1973) et les allocations pour perte de gain à l'occasion du service militaire ou de la protection civile se sont élevées à fr. 64 846.50 (fr. 53 392.80 en 1973). L'Union suisse se charge de l'établissement des décomptes, de façon simple et appropriée.

Fonds de garantie de bonne gestion des gérants

L'Union entretient un fonds de garantie qui sert à fournir la caution que les gérants des Caisses affiliées ont à produire. Ce fonds couvre les pertes que les Caisses peuvent subir en raison de détournements de la part des gérants. Alors que jusqu'à présent la couverture s'élevait jusqu'à fr. 50 000.— au maximum par Caisse affiliée, elle a été portée à la suite de la modification de son règlement, réa-

lisée au cours de l'exercice, à fr. 200 000.— au maximum par Caisse, quelle que soit l'importance de la somme de son bilan, et cela dès le 1er janvier 1975. Les primes sont perçues en fonction de la somme du bilan de chaque Caisse.

En 1974, les primes et les intérêts représentent respectivement les sommes de fr. 91 136.— et de fr. 56 477.95. Fort heureusement, ce fonds ne dut pas être mis à contribution en 1974 pour couvrir des pertes. A la fin de l'année écoulée, il disposait d'une fortune de fr. 1 123 650.45.

Caisse d'allocations familiales

Le personnel de toutes les Caisses Raiffeisen est affilié à notre caisse d'allocations familiales. Au cours des années 1944 à 1965, tous les cantons ont adopté des prescriptions légales en matière d'allocations pour enfants. Conformément à cette législation, nous devons bonifier le montant minimum prescrit, lequel varie considérablement d'un canton à l'autre. A partir du 1er janvier 1974, le salaire annuel donnant droit à l'allocation complète qui était jusqu'ici de fr. 16 000.— a été porté à fr. 24 000.—. Les gérants en fonction accessoire reçoivent une indemnité proportionnelle. L'élévation du salaire de base à fr. 24 000.— était nécessaire pour ne pas déséquilibrer les finances de la caisse d'allocations familiales, après que l'exercice 1973 eut bouclé ses comptes par un excédent de charges de fr. 32 496.30. En 1974, les prestations servies à la suite de la nouvelle base de calcul ont fléchi de fr. 21 735.45 et ont été ramenées à fr. 351 791.55 que se sont répartis 650 ayants droit pour 1586 enfants. Les cotisations (2,5 pour cent sur le total des salaires) donnèrent pour 1974 un produit total de fr. 407 354.95, contre fr. 338 699.85 pour l'exercice précédent. Après déduction des frais d'administration, l'excédent de recettes a atteint fr. 37 650.50, entraînant un accroissement d'autant de la fortune de la caisse, laquelle s'élevait au 31 décembre à fr. 170 745.95. Les allocations pour enfants ont été augmentées dans divers cantons depuis le 1er janvier 1975.

Centre mécanographique

Après la période de fièvre du premier exercice, l'année 1974 se présenta sous un aspect plus serein, ce

qui nous donna l'occasion d'améliorer et d'élargir la programmation des opérations d'épargne qui a fait ses preuves et qui est désormais parfaitement adaptée aux besoins des Caisses affiliées. Ces dernières peuvent même recevoir, sur demande, des extraits de compte à remettre à leurs clients. Pour éliminer les petites différences d'intérêts relativement fréquentes lors du remboursement de comptes, un programme a été conçu, lequel, cas échéant, opère automatiquement les corrections nécessaires. De ce fait, aussi bien pour les Caisses que pour le centre comptable, un gain de temps considérable a pu ainsi être réalisé.

Au 1er janvier 1974, 203 Caisses Raiffeisen avaient adhéré au centre mécanographique, lui confiant le traitement de quelque 153 000 comptes. Dans le courant de l'année, 27 autres Caisses ont demandé leur affiliation, ce qui se concrétisa par un apport de 8000 nouveaux comptes. Depuis le 1er janvier 1975, 50 nouvelles Caisses ont fait de même. Au cours de l'année écoulée, plus de 350 000 opérations ont été traitées et comptabilisées. A cela s'ajoutèrent les 188 000 écritures provoquées par la modification des taux d'intérêts, ce qui exigea un surcroît exceptionnel de temps et de travail de la part du personnel et des machines. Les travaux de clôture purent être ainsi terminés sans à-coups, de sorte que les Caisses purent disposer, en temps utile, des éléments nécessaires à l'établissement de leurs comptes annuels.

Pour pouvoir livrer aux Caisses Raiffeisen les nouvelles tables d'intérêts tenant compte des taux actuels, une programmation spéciale fut mise au point qui a fourni toutes les données utiles à l'impression.

Un nouveau programme sert au calcul des primes afférentes aux assurances collectives contractées par l'Union en faveur des Caisses et à l'impression des avis de débit correspondants.

Nous étudions actuellement la possibilité d'étendre notre champ d'activité au traitement des comptes courants. Nous espérons pouvoir offrir cette nouvelle prestation aux Caisses intéressées, dans un avenir rapproché, à des conditions avantageuses et de façon appropriée.

(Rapport annuel 1974 de l'Union suisse)

L'enfant et l'argent

Y a-t-il encore des enfants qui, patiemment, remplissent une croustille ?

Cochon rose porte-bonheur avec sa fente, coffrets, poires en faïence, chalets dont nous avons su, d'une aiguille patiente, récupérer quelques pièces en vue d'un achat tentant !

Mais l'enfant de ce temps est fortement sollicité par mille choses alléchantes, et la générosité des parents ne l'incite guère à l'épargne. Cependant, l'achat d'un objet coûteux et ardemment désiré pourra l'engager à constituer un petit capital.

En France, les coopératives scolaires sont très développées. Elles habituent les élèves à gérer un capital commun, à le faire fructifier, à discuter ensemble de son affectation.

Par des représentations scolaires, la vente des livres et du matériel, la

récupération, de petites amendes, on arrive à créer des réserves parfois assez coquettes. Et quelle joie de pouvoir organiser le voyage rêvé, ou d'acquérir de beaux ouvrages, des appareils, au moyen des recettes amassées en commun.

Chez nous aussi d'ailleurs, nombre de classes, surtout dans les temps incertains de la mobilisation, ont réuni de l'argent en ramassant des faines, des marrons, des « pives », en récupérant papier, métal, os, chiffons, jusqu'au marc de café ! Reverrons-nous — nous ne le souhaitons pas — ces temps de disette qui commandaient prudence, économie, solidarité ? Il est en tout cas souhaitable que, dès son plus jeune âge, l'enfant ait à prendre conscience des vertus de l'épargne, source de sécurité et d'indépendance.

A. P.

avec, sans différence de sens. Il est donc aussi correct de dire « mon ami s'est fiancé avec la fille du notaire » que « mon ami s'est fiancé à la fille du notaire ».

Heurter. On « heurte un passant, un mur etc. ». Mais on dit « on frappe à la porte ». Aujourd'hui « heurter à la porte » est devenu archaïque et dialectal. On « heurtait à la porte » autrefois en se servant du *heurtoir*, c'est-à-dire d'une sorte de marteau fixé à une porte pour frapper et annoncer son arrivée.

Ov.

« ... pas de victime, mais un dommage matériel de plusieurs centaines de milliers de francs »

C'est ce qu'annoncent les journaux, souvent en termes plus alarmants, après les fêtes de Noël. Nous aimerions que cette année, ces nouvelles déprimantes soient moins nombreuses, si possible inexistantes. C'est pourquoi nous vous demandons d'être encore plus prudents avec votre sapin de Noël.

Placez-le assez loin des rideaux. Choisissez soigneusement les branches sur lesquelles vous fixez les bougies, de façon que la flamme n'atteigne pas la branche au-dessus. Veillez à ce que la bougie du faite ne soit pas trop près du plafond, surtout s'il est en bois.

Les bougies de Noël ne sont pas un jeu. Les enfants ne devraient jamais allumer le sapin lorsqu'ils sont seuls. On allume d'abord les bougies du haut, en progressant vers le bas. Il est recommandé d'avoir près du sapin un seau d'eau ou un extincteur portatif afin de pouvoir intervenir immédiatement en cas d'incident, p. ex. de chute du sapin. Il faut se souvenir que le sapin placé dans une pièce chauffée sèche très rapidement, ses aiguilles deviennent hautement inflammables; il s'agit alors de redoubler de prudence. Surtout si quelque temps après Noël, vous croyez opportun d'illuminer encore une fois le sapin, ce qui est généralement dangereux.

Ne négligez pas ces quelques recommandations, il y va de la sérénité des jours de fête que ne doit pas troubler un incendie dû à l'imprudence.

Cipi

Le coin du français

Quelques verbes...

Commémorer veut dire « rappeler un fait passé ». On dira donc « commémorer une naissance, une victoire, une mort, le débarquement en Normandie »; mais « nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire de sa naissance, les cinquante ans de la fondation de notre société » est incorrect. Dans les deux derniers exemples, il faut remplacer « commémorer » par *célébrer* ou *fêter* : « nous célébrons (fêtons) l'anniversaire de sa naissance, les cinquante ans de la fondation de notre société ».

Faire + infinitif. On dit correctement « il fait chanter une chanson à ses petits enfants ». Mais, si le complément direct est un pronom, faut-il écrire « il leur fait chanter une chanson » ou « il les fait chanter une chanson » ? Le Dictionnaire de Thomas n'admet que la tournure « il leur fait chanter une chanson ». Mais le Nouveau Dictionnaire (Hachette), tout en reconnaissant que la forme « il leur fait chanter une chanson » est la plus fréquente et la meilleure, ne condamne pas « il les fait chanter une

chanson ». P. Valéry lui-même n'écrit-il pas « une infinité de causes qui la font vivre mille vies... (au lieu de lui) » ? Nous conseillons donc aux lecteurs du *Messenger* d'écrire « il leur fait chanter une chanson, je lui ai fait raconter son histoire, elle lui a fait manger sa soupe... etc. ». Mais s'ils préfèrent « il les fait chanter une chanson, je l'ai fait raconter son histoire, elle l' a fait manger sa soupe... etc. », personne ne pourra les accuser d'ignorer leur français !

(En) imposer. Certains grammairiens font une différence entre « en imposer » et « imposer ». Selon Grevisse, cette distinction est aujourd'hui inutile. Les deux formes ont le sens de « inspirer le respect, la crainte » ou « faire illusion, tromper », et l'on peut employer l'une ou l'autre. Il cite les exemples suivants « il imposait par sa taille, il en imposait au peuple, la foule qui longtemps a pu vous imposer, les opinions politiques ne lui en imposent pas ».

Se fiancer. Avec ce verbe, on utilise la préposition *à* ou la préposition

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN
Banque centrale et Office de révision

**OUVERTURE DES BUREAUX ET GUICHETS
DU MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1975 AU LUNDI 5 JANVIER 1976**

L'Association saint-galloise des banques, dont l'Union suisse est membre, a pris les décisions suivantes auxquelles la banque centrale et l'office de révision s'associent :

NOËL 1975	BUREAUX ET GUICHETS
Mercredi 24 décembre 1975	ouverts jusqu'à 16 heures DEMANDES D'ARGENT La poste de Saint-Gall étant fermée l'après-midi, passer les demandes d'argent par téléphone AU PLUS TARD jusqu'à 11 heures, dernier délai également pour les demandes écrites.
Jeudi/Vendredi 25/26 décembre 1975	fermés
Lundi 29 décembre 1975	reprise du travail
NOUVEL-AN	
Mercredi 31 décembre 1975	fermés à 16 heures Les demandes d'argent écrites ou par téléphone doivent être en notre possession à 14 heures AU PLUS TARD
Jeudi/Vendredi 1^{er}/2 janvier 1976	fermés
Lundi 5 janvier 1976	reprise du travail

P. S. Les employés de la banque centrale travailleront les samedis 27 décembre 1975 et 3 janvier 1976 et prendront les téléphones concernant ce département.

Les Caisses Raiffeisen

Ndlr. — C'est avec plaisir que nous reproduisons dans le « Messager » l'article paru sous le titre « Les Caisses Raiffeisen » dans le « Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais » du 5 août dernier.

Nées en Suisse au début de ce siècle, sur une idée importée d'Allemagne, les Caisses Raiffeisen, du nom de leur fondateur, ont peu à peu gagné tout le pays et continuent à faire preuve d'une étonnante vitalité.

On leur donne souvent le nom de banque des petites gens. En fait, dans le monde bancaire, les Caisses Raiffeisen font figure de fourmis, alors que les grandes banques font songer à l'éléphant. Cela n'enlève rien à leur utilité réciproque. On pourrait dire de même d'ailleurs des banques cantonales, des banques régionales et de certains établissements spécialisés.

C'est là le secret de l'organisation bancaire helvétique qui provoque l'étonnement et l'admiration du monde entier.

Les Caisses Raiffeisen pratiquent l'épargne et le crédit en circuit fermé

à l'échelon local. Elles revêtent la forme de sociétés coopératives, d'où leur autre nom de Caisses de crédit mutuel. Fonctionnant à frais minimes, n'entretenant que rarement des guichets permanents du style bancaire

habituel, régies par une réglementation stricte, faisant preuve d'une grande prudence dans l'appréciation des risques, ces mini-banques servent de lien entre l'épargne locale et les besoins de crédit du lieu.

C'est essentiellement dans les bourgades campagnardes qu'elles affirment leur utilité incontestable.

Réunies dans le cadre d'une fédération qui a jusqu'à ces derniers temps porté le nom d'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, dont le siège se trouve à Saint-Gall, elles constituent un maillon non négligeable du système bancaire suisse. Cet organisme central n'assure pas seulement un office de liaison. Il veille à la stricte application des principes coopératifs, surveille les comptes de chaque Caisse et les contrôle, élimine toute activité à caractère quelque peu spéculatif, élabore la politique en matière de crédit. On ne saurait œuvrer de manière plus perspicace.

Dans l'incroyable floraison bancaire de l'après-guerre, avec le développement des moyens de communication, on a craint un instant que les Caisses Raiffeisen, manquant de poids, soient submergées. Il n'en a rien été. Tout au contraire, elles ont trouvé un nouvel essor, justifiant ainsi pleinement leur utilité.

C'est là un exemple qui fait réfléchir à un moment où le gigantisme constitue l'ambition suprême de nombre d'entreprises.

Il serait faux de croire que les Caisses Raiffeisen ne se développent qu'à tout petits pas. En réalité, elles progressent à allure normale, perdent pour autant un solide contact avec la terre ferme.

Quelques chiffres permettront
mettre mieux en évidence leur ray-
onnement tant sur le plan national q.
sur celui du Valais, qui constitue
de leurs terres d'élection.

Lisez et faites lire

Le Messenger Raiffeisen

Total du bilan (en millions de francs)

Suisse 1969	4374
Suisse 1974	7748
Valais 1969	374
Valais 1974	672

Fonds du public

Suisse 1969	4090
Suisse 1974	7181
Valais 1969	349
Valais 1974	623

Nombre de livrets d'épargne

Suisse 1969	759 847
Suisse 1974	874 022
Valais 1969	59 279
Valais 1974	68 568

Prêts hypothécaires

Suisse 1969	2627
Suisse 1974	4273
Valais 1969	188
Valais 1974	345

Réserves

Suisse 1969	167
Suisse 1974	260
Valais 1969	13
Valais 1974	22

L'union fait la force, dit-on.

Cette expression trouve tout son sens dans le cadre de la Fédération des Caisses Raiffeisen, dont il convient de souligner la constance dans l'action et le strict attachement à un principe qui, bien que conçu il y a plus d'un siècle par un magistrat avisé et altruiste, conserve sa pleine justification dans l'économie actuelle.

Les chiffres cités ci-dessus prouvent que les Caisses Raiffeisen participent activement au financement du marché, et spécialement de celui des hypothèques, tout en assurant à l'épargne une sécurité complète et une rentabilité convenable. L'expression « bandes petites gens » ne revêt donc aucun aspect péjoratif, bien au contraire.

Quant au principe de la solidarité qui empreint les rapports des sociétés, il contraste heureusement avec l'esprit d'égoïsme qui se manifeste trop souvent aujourd'hui.

Les Caisses Raiffeisen apportent donc un sérieux appoint au système bancaire suisse. En unissant leurs efforts, elles se sont taillé une enviable place au soleil.

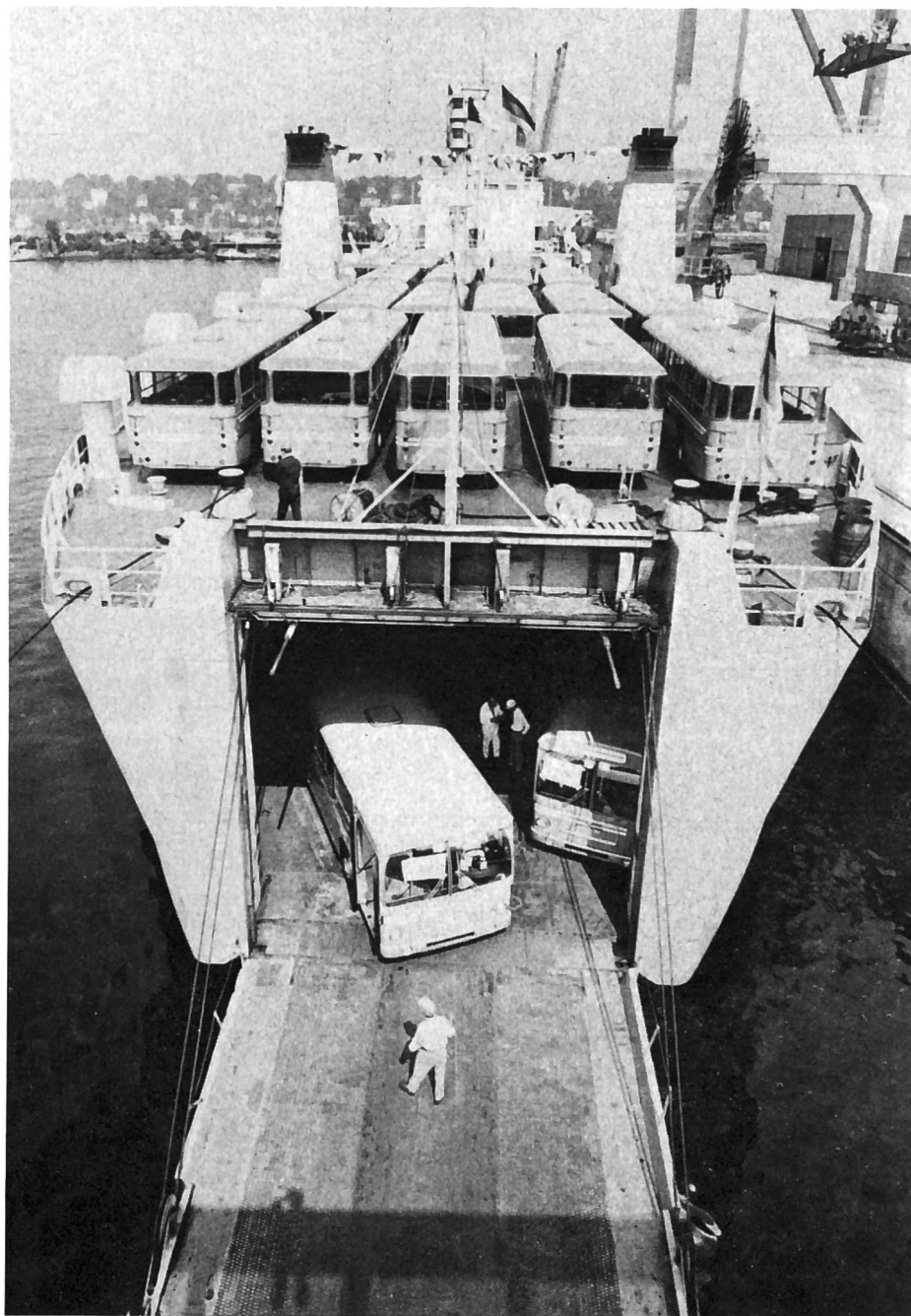
Elles la méritent bien.

F. C.

Mise hors cours d'un billet de 20 francs suisses**Cherchez et vous trouverez...**

Le billet de 20 francs suisses type Pestalozzi (donc portant au recto l'effigie de Pestalozzi) a été mis en circulation le 15 juillet 1930 et rappelé le

1er avril 1956. En vertu de la loi, il est échangeable jusqu'au 31 mars 1976 au plus tard, à sa valeur nominale auprès des sièges, succursales et agences de la Banque nationale suisse.



Les autobus à Brunswick

Hambourg (DaD) — On parle de la plus grande commande d'autobus jamais passée dans toute l'histoire de la construction automobile. Et cela, à un moment où beaucoup d'employés dans l'industrie automobile craignent pour leur emploi. L'Algérie a donc commandé 1000 autocars et 200 autobus en République fédérale d'Allemagne. Salariés manuels et non-manuels de trois villes allemandes vont profiter indirectement de ce marché d'une valeur de 190 millions de marks, qui a été passé par la Société nationale algérienne des transports de voyageurs (SNTV). Les autocars et autobus sont construits chez MAN et les véhicules sont embarqués à Hambourg à destination de l'Algérie. La dernière cargaison partira en août 1976. Les 40 premiers autobus ont déjà quitté le port à bord du navire « Leila » spécialisé dans le système « roll-on-roll-off ». On voit sur la photo l'embarquement au terminal du « Burchardkai ». Les autobus MAN prennent également en 1975-1976 le chemin de l'Australie, la Syrie et l'Irak.

wl (Flash sur l'Allemagne)

Il y en aurait encore pour 7 millions de francs dans des galetas, lessiveuses ou autres bas de laine ou de coton... Ce serait dommage de laisser perdre un tel pactole. Faites-le savoir autour de vous, surtout auprès des personnes d'un certain âge. Peut-être qu'un membre ou client de votre Caisse se sentira concerné par cet ultime rappel.

Passé ce délai, la contre-valeur des billets non échangés sera versée au

« Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles. »

Cet argent ne serait-il pas aussi bien, si ce n'est mieux, placé chez nous, dans nos Caisses ?

Fouillez donc, cherchez dans vos greniers et autres cachettes et vous y trouverez sinon des billets de 20 francs type Pestalozzi, du moins un trésor de souvenirs d'autrefois. Cela n'en vaut-il pas la peine ? F.

Les petits crédits sont-ils responsables de tout ?

Des chiffres qui font éclater la vérité

Alors qu'en 1972 la haute conjoncture s'approchait toujours plus d'une apogée (que beaucoup d'observateurs considéraient comme alarmante), diverses recettes avaient été préconisées pour combattre efficacement la surchauffe. L'une d'elles consistait à réduire massivement les crédits à la consommation, de manière à freiner la joie débordante que les consommateurs éprouvaient à dépenser; ceux qui recommandaient ce remède croyaient-ils peut-être que des gens qui ne dépendaient pas à l'époque — et qui ne dépendent pas non plus aujourd'hui — des banques de crédit ne se livrent pas à une consommation effrénée ?

Malgré ces objections, la solution du freinage à l'économie nationale fut considérée comme la panacée universelle et l'on commença par limiter le taux d'accroissement des instituts de crédit accordé à fin juillet 1972. Ce « plafonnement » était également valable pour les autres banques. Mais l'on recourut à des pratiques beaucoup plus restrictives à l'égard des instituts de crédit à la consommation.

Attendait-on des miracles ?

En clair, l'ordonnance interdisait toute publicité, sauf celle paraissant dans les journaux. Si les banques de crédit demeurèrent néanmoins sous le feu de la critique, c'est parce que — précisément en vertu de décret des pouvoirs publics — elles furent contraintes de diffuser leur publicité par ce canal de formation de l'opinion, ce qui valut aux annonceurs le grief de

pratiquer une publicité dénuée de toute mesure.

L'octroi d'un petit crédit fut également interdit tant que le crédit précédent n'avait pas été intégralement remboursé.

Par ailleurs, si le créancier n'engageait pas de poursuites contre son débiteur en temps utile, il perdait le solde de sa créance.

Enfin, le versement minimum fut augmenté et la durée maximum limitée à 15, puis à 24 mois. Or, quel a été le résultat de ces mesures ? — Il est de fait que la consommation privée était stagnante depuis 1973 et que, même en 1974, elle n'avait enregistré qu'un accroissement purement nominal, donc pas réel, c'est-à-dire sans le correctif du renchérissement. De même, les chiffres d'affaires du crédit à la consommation accusèrent un recul, qui fut environ de 50 % par exemple dans le canton de Zurich. Pourquoi alors ne parvint-on pas, en dépit de toutes ces mesures, à juguler le renchérissement ? — Tout simplement parce qu'on avait totalement surestimé l'importance des crédits à la consommation. Il faut l'admettre : il n'y eut pas de « miracle ».

Des chiffres grotesques...

A fin 1973, les créances résultant de crédits à la consommation représentaient un peu plus de 1,6 milliard de francs, soit environ 250 francs par habitant. Un chiffre effroyablement élevé ? — Nullement, si l'on songe que la dette publique du Canton de Bâle-Ville atteint plus de 5000 francs par habitant. Mais la surestimation des crédits à la consommation ressort

également d'une autre comparaison : les autres crédits (sans les hypothèques) représentaient à fin 1973 quelque 85 milliards de francs. Le décret relatif à l'ordonnance, dont il a été fait état plus haut, signifie donc qu'on a tiré au canon sur des moineaux. Dès lors, la solution la plus raisonnable aurait été de limiter le taux d'accroissement, mais sans recourir à une ordonnance supplémentaire. — Un autre motif encore aurait dû inciter le Conseil fédéral à suivre cette voie : les dispositions de l'ordonnance sont tellement contraires à la pratique qu'il en est inévitablement résulté de graves insécurités juridiques, qui ont entraîné à leur tour une vague de questions au Service juridique du Département fédéral des finances et des douanes, lesquelles durent bien entendu être traitées par des juristes très honnêtement rétribués.

Une pratique paradoxale

Après un an déjà, on avait bien réalisé à Berne, sous la Coupole fédérale, que l'arc était trop tendu. C'est pourquoi les dispositions de l'ordonnance furent quelque peu assouplies au début de 1974. Mais, après avoir fait grief au magistrat de s'être montré inconséquent, on peut se demander s'il y a alors quelque honte à apporter une correction justifiée ? — Il va de soi que les instituts de crédit à la consommation doivent apporter leur contribution à la lutte anti-surchauffe et l'on n'aurait rien trouvé à redire si l'on s'était contenté de limiter le taux d'accroissement. Mais les éléments qui s'y sont ajoutés et qui ont aggravé cette limitation ont valu tant aux bailleurs et aux preneurs de fonds qu'au Département fédéral des finances et des douanes des complications et des frais tout à fait disproportionnés. Encore une remarque pour terminer : les dispositions légales mettent précisément en danger un secteur dont le rôle consiste justement aujourd'hui, en période de régression conjoncturelle, à contribuer à la relance de l'économie, un secteur sur lequel l'industrie s'appuie volontiers en premier lieu pour assurer son existence.

C. S.

Pensée

On ne meurt qu'une fois, et c'est pour si longtemps. Molière

Clôture annuelle des comptes et établissement du bilan au 31 décembre 1975

Les gérants et les membres des organes dirigeants auront certainement pris à temps déjà les dispositions qui assureront un prompt établissement des comptes annuels, une fois la dernière opération de 1975 passée dans les livres.

Les comptes annuels et le bilan doivent être présentés au comité de direction et au conseil de surveillance avant le 1^{er} mars 1976 (article 25, lit. e, des statuts) et être remis à l'Union pour le 1^{er} mars 1976 au plus tard.

Les gérants commenceront donc maintenant les travaux préliminaires du bouclage annuel. Ils vérifieront si tous les intérêts ont été calculés et si les différents extraits ont été préparés (relevés des comptes avec les soldes au 1^{er} janvier, pages 2 + 3 de l'extrait de profits et pertes, etc.).

Encaisse au 31 décembre

On ne conservera pas une encaisse exagérée et inutile durant les derniers jours de l'année. La Banque Nationale Suisse insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'exercice, la banque centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » — donc 1975 — tous les envois (groups, versements sur chèques postaux) effectués jusqu'au 31 décembre et portant encore par conséquent le sceau postal de décembre, à la condition toutefois que la poste les lui remette le 3 janvier au plus tard. Les versements lui parvenant après cette date ne pourront plus être comptabilisés sur compte ancien. Dans certains cas, le solde du compte de l'Union, dans les livres de la Caisse, accusera donc une différence par rapport à celui du relevé de la banque centrale, différence qui sera aisément justifiée par les pièces à l'appui et qui disparaîtra automatiquement en compte nouveau.

On évitera, autant que possible, les tout derniers jours de l'an, les opérations de caisse avec la banque centrale, par compte de chèques ou avec les banques correspondantes.

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre, au moment de l'établissement de l'état de caisse par le président du conseil de surveillance, en conformité des directives qu'il aura reçues de l'Union. Pour occasionner le moins de dérangement possible, on choisira pour ce travail le moment le plus opportun, d'entente avec le gérant, en cette fin du dernier jour de l'an. On en dressera procès-verbal dans le registre ad hoc.

Il doit y avoir concordance absolue entre le solde en caisse ainsi établi et celui qui figurera au bilan.

Avant ce contrôle, le gérant aura eu le soin de porter en compte tous les frais généraux, tels que salaires, location, débours divers, de manière à ne plus devoir modifier le solde en caisse après le passage du président.

Tenue des journaux de caisse durant la période de clôture

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le contrôle de caisse effectué par le président du conseil de surveillance le 31 décembre au soir doivent être comptabilisés sur compte nouveau (donc 1976).

Exemples : un intérêt échu le 5 décembre 1975, payé le 2 janvier 1976, figurera comme « impayé » à l'extrait des débiteurs de 1975, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1976.

En ce qui concerne les coupons échus, mais encaissés au début de janvier 1976 seulement, leur montant net figurera, à l'extrait des obligations dans la colonne 6, « intérêts impayés ».

Au journal principal, on réservera, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations ordinaires de clôture, soit la capitalisation des intérêts sur la base des extraits et l'inscription des soldes « pour balance », des « sommes » et des « sommes égales » pour chaque chapitre. On recommencera directement sur la page suivante, en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes « à nouveau » qui ne peut se

faire qu'une fois le bilan établi. Les inscriptions nouvelles interviendront successivement et dans leur ordre chronologique.

Au journal de la caisse d'épargne, on réservera une page entière pour la récapitulation des mois.

Afin de permettre en tout temps un contrôle précis et aisé de l'encaisse, le solde en caisse établi au 31 décembre, et reporté comme solde à nouveau au 1^{er} janvier, sera inscrit immédiatement à l'encre.

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, on n'omettra pas de porter en compte les impôts à la source (impôt anticipé, en abrégé : IA).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

Intérêts des parts sociales

L'intérêt de la part sociale n'est échu qu'après l'assemblée de 1976 qui se prononcera au sujet du taux de cet intérêt. A partir du 1^{er} janvier 1976, le taux de l'IA sera porté à 35 %. Ce taux devra être appliqué déjà à l'intérêt 1975 des parts sociales, « échu » au début de 1976 seulement.

Pour une part sociale de 200 francs, le sociétaire recevra :

Taux de l'intérêt	Intérêt brut fr.	IA fr.	Intérêt net qui sera versé au coopérateur fr.
6 %	12.—	4.20	7.80
5 %	10.—	3.50	6.50
4 %	8.—	2.80	5.20

Intérêts des obligations et placements à terme :

IA : 30 % de l'intérêt brut.

Intérêts des avoirs en caisse d'épargne et en comptes de dépôts :

Ces avoirs sont soumis à l'impôt anticipé de 30 %, à calculer — toujours — sur l'intérêt brut, donc avant la déduction éventuelle de frais de port, de versements sur chèques postaux, etc.

Exception : les dépôts d'épargne et en comptes de dépôts sur livrets nominatifs dont l'intérêt brut n'excède pas 50 francs sont exonérés de tout impôt, ce qui revient à dire que les livrets nominatifs dont l'intérêt brut est supérieur à 50 francs et tous les livrets au porteur sont passibles de l'IA.

Intérêts des avoirs en compte courant à vue

IA 30 % du montant brut des intérêts effectifs, soit avant toute déduction de commission, frais, etc., mis en compte.

Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 50 francs — y compris ceux des comptes salaires figurant sous ce chapitre — ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Exception : les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la Caisse centrale (compte de crédit, etc.) sont exonérés de l'IA.

En prévision de l'imputation de l'impôt il est absolument indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres, dans tous les carnets, relevés de comptes, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

Droit de timbre de négociation sur obligations

Le droit de timbre de négociation unique (donc calculé indépendamment de la durée du titre) est de 1 ‰ du capital placé. Il est encaissé lors de la remise de l'obligation à l'ayant droit.

Si l'obligation a dû être remise directement à un commerçant de titres, donc à une autre banque ou à une société financière qui la détient en nantissement ou en dépôt, l'établissement en question a dû s'acquitter envers la Caisse de la moitié seulement du timbre de négociation, montant qui sera livré à Berne. Cas échéant, on précisera sur la formule 122 (verte), par exemple : « Nouvelles émissions et conversions : fr. 60 000.—, dont fr. 10 000.— à ½ ‰ = fr. 55.—. »

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

Seules en sont passibles les Caisses dont le capital social versé dépasse fr. 50 000.— (anciennement fr.

10 000.—). Il est de 2 % sur le capital, mais n'est payé qu'une seule fois. Par la suite, il ne se perçoit que sur l'excédent des versements sur les prélèvements.

2. Etablissement des déclarations et livraison à Berne

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également la formule nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations seront adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union et les Caisses en seront débitées individuellement dans le courant de l'année 1976.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. En faisant rapidement les preuves habituelles pour chaque compte, en procédant avec méthode et sans hâte excessive ou précipitation, on peut se passer facilement de « brouil-

lons » qui sont très souvent des sources d'erreurs.

Relevé des comptes courants de l'Union

Comme cela est le cas depuis quelques années, les comptes courants à l'Union seront bouclés — avec capitalisation des intérêts — à fin novembre. Un extrait complémentaire contenant toutes les opérations en capital depuis cette date au 31 décembre sera remis aux Caisses au début de janvier.

MM. les gérants éviteront d'en solliciter l'envoi avant les premiers jours du nouvel exercice, la mécanisation de la comptabilité de la Centrale ne permettant guère une remise individuelle anticipée.

Ils mettront tout leur honneur à procéder promptement à l'établissement des comptes annuels. Ayant fait méthodiquement les travaux préparatoires qui allègent le bouclage, ils éprouveront une réelle satisfaction à pouvoir présenter aux organes dirigeants, puis à l'Union, même bien avant l'échéance du délai imparti, des comptes irréprochablement établis, témoignage de leur savoir-faire et de leur dévouement.

-pp-

La diffusion du « Messenger Raiffeisen »

La plupart des journaux de nombreux pays d'Europe et d'outre-mer se trouvent dans une situation difficile. Des organes de presse tirant à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires cessent de paraître ou déploient de très grands efforts pour trouver un nouveau grand patron à même de renflouer leurs caisses.

Cette évolution est due, d'une part, à l'énorme renchérissement des frais de production (rédaction, composition, papier etc.) et, d'autre part, à une sensible diminution des recettes, dans le secteur publicitaire notamment. La récession a automatiquement fait disparaître les puissantes rubriques « Offres d'emploi ». Les budgets des grandes firmes qui attireraient l'attention de l'éventuel acheteur par des pages entières d'annonces, doivent être, eux aussi, comprimés.

En fait, de tout temps la majeure partie des recettes provenait du produit des annonces, le prix des abon-

nements et des numéros en vente libre ne représentant fréquemment que 10 ou 15 % des revenus totaux.

« Le Messenger » n'en est pas encore là, heureusement. Conformément aux statuts de l'Union suisse, les Caisses affiliées sont tenues d'abonner dix coopérateurs par centaine de membres à l'une de nos trois publications officielles. Le chiffre peut paraître élevé, mais il s'agit d'un minimum absolument nécessaire à l'équilibre de notre budget. Et encore : cet équilibre serait chaque année compromis, sans la substantielle contribution de l'Union suisse qui prend à sa charge non seulement le salaire des rédacteurs (ou la part correspondant au temps consacré à ce travail), mais encore tous les autres frais d'administration et de manutention : matériel, imprimés, mutations et ports etc.). Afin d'assurer une plus large diffusion du journal, sans trop grever pour cela les comptes d'exploitation des Caisses affiliées, une seconde catégorie a été créée :

l'abonnement facultatif, à tarif plus modeste, qui doit inciter les comités locaux à offrir le journal à un cercle plus étendu de sociétaires et de clients.

La mise en compte des abonnements, vers la fin août, nous permet chaque année de faire le point de la situation. Nous tenons à soumettre à la réflexion des membres des comités, des gérantes et des gérants de nos Caisses de Suisse romande les quelques chiffres ci-après, extraits du plus récent bilan au 31 août 1975 :

Nous avions au 31 août dernier :

- 5 900 abonnements obligatoires
- 7 548 abonnements facultatifs auxquels il convient d'ajouter
- 171 abonnements personnels, privés, payants et gratuits, en Suisse, plus
- 41 abonnements gratuits à l'étranger. Il s'agit en majeure partie d'exemplaires expédiés à des organisations coopératives qui, en retour, mettent à notre disposition — gratuitement également — leur propre organe de presse.

13 660 abonnements au total

Si l'on ajoute à cela 140 à 180 exemplaires, selon les numéros, destinés aux archives, à la propagande ou aux lecteurs qui désirent un ou plusieurs exemplaires supplémentaires, le « Messenger » — toujours à fin août dernier — tirait à

13 800 exemplaires.

Durant l'exercice administratif du 1er septembre 1974 au 31 août 1975 l'augmentation nette du chiffre de tirage a été de 620 exemplaires. Cette progression nous réjouit à juste titre mais ne nous empêchera pas toutefois de faire quelques remarques.

A fin décembre 1974, les 352 Caisses Raiffeisen de la Suisse romande groupaient 42 670 sociétaires environ 150 000 déposants d'épargne plus, bien entendu, les titulaires de bons de caisse, de livrets de dépôts et de placement, de comptes courants. Notre journal est donc distribué à un coopérateur sur trois et à un client ou déposant sur 10 (environ).

La courbe du nombre de Caisses qui offrent gratuitement le journal à 80 % au moins de leurs membres ne suit malheureusement pas celle des

tableaux nous indiquant l'évolution de l'effectif des sociétaires et des clients. C'est dommage.

De 93 en 1970 leur nombre a rétrogradé à 75.

Voici l'état de ces Caisses par Fédérations :

Jura	18
Fribourg romand	9
Genève	11
Neuchâtel	12
Vaud	18
Valais	7
	75

Le prix des abonnements a dû être augmenté au cours des ans, nous le savons et nous sommes les premiers à le regretter. Mais, durant le même laps de temps nos Caisses ont toutes pris un essor réjouissant qui leur permettrait d'allonger encore de sensible façon la liste des abonnés au journal

sans devoir enregistrer pour autant un fléchissement indésirable de leur bénéfice annuel.

Aussi, nous permettons-nous de prier les membres des comités, les gérantes et les gérants de faire, en cette fin d'année, une petite révision des listes d'abonnements. Nous sommes convaincu qu'une confrontation avec le registre des sociétaires les incitera à arrondir l'état des coopératrices et des coopérateurs qui reçoivent régulièrement le « Messenger ».

Sommes-nous effronté en espérant pouvoir compter d'ici au 31 août 1976 : 15 000 abonnés ? Nous serions heureux — et fier — au cours des prochains mois, d'enregistrer de belles augmentations du nombre de nos lecteurs réguliers, source de nouveaux moyens matériels dont nous ne pouvons, hélas, pas nous passer dans la poursuite du but que nous nous sommes fixé.

- pp -

Où mènent toutes ces belles « qualités » ?

Mise en garde de l'Association suisse des banquiers contre les agissements d'un « bel » escroc (dans tous les sens du terme).

Signalement :

Homme ou plutôt « monsieur » de belle allure faisant des ravages de l'ordre de 300 000 francs dans les banques suisses...

Age : 30-45 ans

Taille : 180-185 cm

Allure : sportive

Cheveux : châtain foncé, de longueur normale (jusqu'à quand ?)

Présentation : soignée, grande assurance (il y a de quoi), parle le suisse allemand (jusqu'à présent).

Lunettes : on a remarqué une seule fois qu'il portait des lunettes à monture fine (de toute façon il en a peut-être changé depuis ou bien il n'en porte plus).

Comment il procède :

L'escroc se présente au guichet de la banque avec une pièce d'identité falsifiée (carte d'identité, permis de conduire, passeport etc...). Il donne le numéro de « son » compte qu'il a ouvert dans une autre localité auprès du même établissement bancaire et essaie de prélever une somme importante sur ce compte. Lors de la dernière

tentative relevée, l'escroc a ouvert un nouveau compte au nom d'un homme d'affaires d'une entreprise de transport, domicilié dans le canton de Zurich, en indiquant qu'il allait ouvrir une succursale dans la localité où il se présentait. Il fit observer qu'il était client d'une banque cantonale d'un autre canton.

Il donna, cette fois également, « son » numéro de compte et demanda le retrait d'un montant important de ce compte. Une fois l'autorisation de payer obtenue par téléphone, l'escroc reçut la somme demandée. Il se fit créditer un solde sur le compte qu'il venait d'ouvrir. Ensuite il désira encore, pour son comptable, une carte de procuration qui bien entendu, n'a pas été retournée.

L'escroc doit s'être renseigné auparavant au sujet des comptes des personnes pour lesquelles il se fait passer. Il réussit par exemple dans le rôle d'un dirigeant d'une entreprise de transport, de se faire passer pour l'entrepreneur et d'obtenir auprès d'une banque, par téléphone, des renseigne-

ments concernant l'état des comptes de l'entreprise (éventuellement également les numéros de compte).

Conseil :

Mesdames les gérantes attention ! En sa présence, usez à votre tour de tout votre charme, sans succomber au sien, pour vous permettre de gagner du temps, celui nécessaire pour avertir la police. Bien entendu il s'agit pour vous de manœuvrer habilement pour qu'il ne se rende pas compte du but que vous recherchez.

Messieurs les gérants, si vous vous trouvez un jour en présence de cet individu ou d'un de ses semblables, un conseil : s'il parle le suisse allemand, vous n'êtes pas censés le comprendre. S'il parle le français, laissez-le parler, faites le naïf, le dur d'oreille

et de compréhension pour qu'il se lasse. En gagnant du temps peut-être pourrez-vous avertir la police ou du moins lui donner des renseignements utiles par la suite.

D'une manière générale :

Il s'agit de redoubler de prudence en cas de paiement au comptant de *montants importants* à des *inconnus*. Lors de demandes de renseignements à la banque gestionnaire du compte, il y a lieu d'obtenir des indications ou des indices concernant la signature du titulaire du compte afin de déceler des irrégularités. En cas de doute, il y a lieu de s'informer auprès du titulaire du compte. La pièce d'identité présentée doit être examinée soigneusement afin de déceler certains indices de falsification.

F.

et de la négligence manifestes de certains débiteurs. Le frêle esquif va-t-il sombrer ? Ce serait méconnaître la ténacité du montagnard. Les comités s'empressent de faire appel au dévouement de M. Basile Dessibourg, instituteur, qui se met hardiment et courageusement à la barre du gouvernement. Crise de confiance qui se traduit par un recul assez accentué de l'épargne. A la fin de 1926, on ne compte plus que 148 livrets d'épargne donnant un total de fr. 70 277.—.

» 1927 - 1937

» Rétablir la confiance ébranlée, tel est l'objectif du nouveau caissier. Il y parvient insensiblement, avec le concours de collaborateurs dévoués et fermes, au terme d'efforts constants et soutenus. »

Il y parvint de magistrale façon. La première assemblée générale de « l'ère Dessibourg » fut fréquentée par 37 coopérateurs sur soixante-six. Le bénéfice affiché était de fr. 1859.20, portant le fonds de réserve à fr. 12 081.10. Mouvement général : fr. 346 597.15.

Dernière assemblée générale de M. Dessibourg, le 10 mars 1974 : Bilan : fr. 5 016 700.—, chiffre d'affaires : fr. 7 460 761.—, bénéfice : fr. 26 083.—, réserve : fr. 233 560.—.

Ajoutons à ces résultats matériels l'excellente gestion assurée par M. Dessibourg, dont l'activité fit, tout au long des ans, la joie et l'étonnement non seulement des censeurs locaux (membres du conseil de surveillance), mais encore des réviseurs de l'Union suisse. La communauté Raiffeisen de Cerniat lui doit beaucoup, et elle gardera de « son » gérant Dessibourg un excellent souvenir.

Marié une première fois à Mlle J. Charrière, il fut le père entouré et vénéré de six enfants. Devenu veuf, en 1954, il épousa en secondes noces Mlle Anna Wenger qui devait créer autour de lui l'atmosphère heureuse d'un nouveau foyer. Les épreuves de sa dernière maladie devaient mettre en relief le courage et la trempe de son profond esprit chrétien. Nous assurons sa famille de notre profonde et sincère sympathie.

In memoriam

† Basile Dessibourg, Cerniat/FR

*Qu'il est beau de laisser,
[en quittant cette terre,
L'empreinte de ses pas
[sur la route du bien,
D'y avoir fait briller
[le rayon de lumière
Qui doit servir à tous
[de guide et de soutien.*

Toute la population de Cerniat a rendu un dernier hommage, le 23 août dernier, à M. Basile Dessibourg, ancien instituteur, qui s'en est allé dans sa 81^e année, après un long séjour en clinique nécessité par une paralysie du côté gauche. Avec lui disparaît une personnalité qui a marqué dans la vie du vallon du Javroz et dans ce beau village grüérien qui était devenu sa patrie d'adoption. M. Dessibourg était issu du village broyard de Saint-Aubin, où il était né en 1895. Après avoir obtenu son diplôme d'instituteur, il fut aussitôt, en 1915, nommé instituteur à Cerniat, où devait se dérouler toute sa longue carrière de pédagogue. Il sut d'emblée s'imposer par son sens naturel de l'autorité, ses talents pédagogiques, la haute conscience qu'il se faisait de sa mission de maître et d'éducateur. Ses élèves furent profondément marqués par l'influence de cet enseignant exigeant et probe, soucieux de développer leurs facultés et de les préparer à la vie, de ce croyant aux convictions vigoureuses. La communauté villageoise devait d'ailleurs témoigner sa reconnaissance à M. Dessibourg en lui conférant la bourgeoisie d'honneur et en l'élevant même au conseil communal. Il avait su parfaitement s'intégrer à l'existence, à la mentalité de ce haut village. D'autre part la qualité de sa préparation musicale lui permit de diriger avec compétence le chœur d'église qui lui fit décerner la médaille

Bene Merenti pour son long dévouement au service du chant sacré et de la paroisse. Son esprit de disponibilité et ses talents d'administrateur lui valurent en outre d'être appelé aux fonctions de secrétaire communal et de caissier de la Caisse locale de crédit mutuel.

Cette dernière fonction — gérant de la fort modeste « banque du village » à l'époque — devait marquer non seulement toute sa vie, mais encore celle de cette institution. En voici un brillant témoignage, extrait de la plaquette publiée par la Caisse Raiffeisen de Cerniat en 1968, à l'occasion de son jubilé. Après avoir rappelé les débuts difficiles et retracé l'activité des deux curés qui assumèrent la gérance de 1917 à 1926, l'auteur poursuit :

« Mai 1926

» Surprise générale, M. le curé Jaquet nous annonce son départ. Disons-le sans ambages : le caissier est las de l'indiscipline

Distinction offerte par l'Union suisse aux membres des conseils, aux gérantes et aux gérants en fonction depuis 25 ans

Nous prions les Caisses affiliées de nous communiquer *quatre semaines avant l'assemblée générale* les noms, prénoms ainsi que la *fonction actuelle* des dirigeants qui ont droit à cette attention. Ne pas oublier de nous indiquer aussi la date de l'assemblée générale.

Voici un exemple qui nous permettra d'exécuter rapidement les ordres que nous recevrons :

*Caisse Raiffeisen de Riantmont
Bénéficiaire de la distinction remise par
l'Union suisse après vingt-cinq ans d'activité :*

- 1) Jean Bolomey, gérant depuis 1951;
- 2) Louis Carrette, nommé membre du conseil de surveillance en 1951, puis membre du comité de direction en 1962 et vice-président en 1964.

Nous rappelons aux gérantes et aux gérants qui nous transmettent leur commande en dernière minute qu'ils ne sont pas seuls au monde et que nous devons avoir recours aux services d'un graveur qui a certainement encore d'autres travaux « urgents ».

Donc, Mesdames et Messieurs : écrivez-nous à temps s.v.p.

- pp -